

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
PAR OSISKO**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 16 avril 2009 à 13h
Auditorium de l'École Renaud
621, rue de la Paix
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 AVRIL 2009
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 VILLE DE MALARTIC.....1
 Mme Lucie Roger
 M. André Vezeau
 ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC15
 M. Jean-Pierre Thomassin
 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....27
 M. Jean-Pierre Charron
 M. Simon Letendre
 MAURICE BÉLANGER ET ANGÉLIQUE BÉLANGER.....32
 REPRISE DE LA SÉANCE
 UNIVERSITÉ LAVAL, DÉPARTEMENT DE GÉOLOGIE ET DE GÉNIE GÉOLOGIQUE37
 M. Georges Beaudoin
 GROUPE DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN AFRIQUE
 CHAIRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....47
 Mme Sarah Gagnon-Turcotte
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC52
 M. Marc-Antoine Horisberger
 LA MAISON DE LA FAMILLE DE MALARTIC.....61
 Mme Luce Audet
 M. RAYMOND PARADIS.....64
 CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DE LAC SIMON.....66
 Mme Marlène Jérôme
 M. Ronald Brazeau
 M. Pierre Papatie
 Mme DIANE LECOMTE73
 Mme ISABELLE GAGNON.....75
 MOT DE LA FIN79

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui est aussi notre dernière, qui porte sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10

Bienvenue à ceux et celles qui nous écoutent sur le Web.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Jacques Locat.

15

Nous allons poursuivre avec les représentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20

Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

25

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
VILLE DE MALARTIC**

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'invite la Ville de Malartic.

40

Bonjour. Est-ce que vous pourriez vous présenter s'il vous plaît?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

André Vezeau, maire de Malartic, accompagné de madame Lucie Roger, directrice générale.

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

50

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

Il me fait plaisir aujourd'hui de vous présenter le mémoire de la Ville de Malartic, et je vous dirai qu'il a été légèrement modifié et va être déposé dans ce sens après.

55

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, première ligne, "Ce mémoire...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Vivre en harmonie", deuxième paragraphe, fin, "... les immeubles existants.")

60

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas de la moitié de la ville qui est touchée par la relocalisation, mais seulement un sixième (1/6), puisqu'il s'agit de deux cent cinq (205) immeubles résidentiels sur une totalité de mille deux cent vingt-deux (1222).

65

La Ville de Malartic a dû faire preuve de créativité dans tout ce processus, afin de bien encadrer ce projet, puisque rien auparavant n'a été fait de semblable ailleurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Vivre en harmonie", troisième paragraphe, "La Ville se doit...")

70

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... de vingt-cinq millions (25 M\$).")

75

En 2005, la Ville de Malartic était une ville monoindustrielle dévitalisée et en conséquence, a obtenu une aide financière du gouvernement du Québec. Ainsi, un comité de diversification a été créé afin de coordonner la démarche de diversification et de développement de la ville de Malartic.

80

Les membres sont le maire de la Ville de Malartic, deux (2) conseillers de la Ville de Malartic, le coordonnateur régional au ministère des Affaires municipales et des Régions, le directeur général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le directeur général du CLD de La Vallée-de-l'Or, le directeur général du Centre d'emploi Québec, le directeur général de la SADC de La Vallée-de-l'Or, un conseiller en développement du NDEI, le directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Malartic, la direction générale de la Ville de Malartic et un conseiller au développement du CLD de La Vallée-de-l'Or.

85 Les travaux du comité de diversification et de développement économique ont débuté en février 2006, afin de doter la Ville de Malartic d'un plan de relance. C'est ainsi que le plan de relance a identifié sept (7) défis à relever, à savoir: développement des terrains industriels et résidentiels, "entrepreneurship", carrefour de services miniers, développement de l'axe récréotouristique, centre d'excellence en santé mentale, développement d'une ville et revitalisation de l'avenue Royale qui se trouve à être la 117.

90

L'arrivée du projet de la Corporation! Afin que la Ville de Malartic ait pu entreprendre rapidement la réalisation de ces défis.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "Toutefois...")

95

FIN DE LA LECTURE (Page 3, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "... du nouveau quartier.")

Le design du lotissement, la construction des infrastructures.

100

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "... la démolition...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, première ligne, "... de ne pas contaminer...")

105

Nos sources d'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, première ligne, "... et au surplus...")

110

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... quant à sa quantité.")

115

Et à sa qualité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "La Ville...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, fin, "... en ce sens.")

120

Nous sommes à négocier une entente avec la Corporation pour s'assurer que dans l'avenir, nous ayons de l'eau potable de qualité et quantité suffisante.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "La Corporation...")

125

FIN DE LA LECTURE (Page 4, sixième paragraphe, fin, "... résidentielle.")

Suite à la construction de celle-ci.

130 Le secteur qui doit être relocalisé est le plus vieux secteur de la ville. Au cours des
prochaines années, la Ville aurait dû investir des sommes considérables pour refaire les
infrastructures municipales telles que les conduites d'eau, les conduites d'égout, sanitaires, la
voirie et l'asphaltage.

135 Nous avons déposé l'évaluation des travaux des infrastructures que la Ville aurait dû
investir dans le quartier sud, soit plus de vingt-neuf millions de dollars (29 M\$). La Ville n'aurait
pas pu investir ces sommes considérant sa situation financière actuelle.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "La Corporation...")

140 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, fin, "... l'achat local.")**

145 Par ailleurs, la Ville de Malartic désire conclure une entente de partenariat avec la
Corporation et le ComaxAT afin de maximiser les retombées économiques du projet et la
priorisation des achats locaux.

Concernant la relocalisation, la Ville a conclu des ententes avec la Corporation en ce qui
concerne l'emplacement, le design du quartier, les travaux d'infrastructures du nouveau quartier
avec l'obligation de fournir des cautionnements.

150 La Ville n'a pas le pouvoir et n'a pas le droit de s'immiscer dans les ententes sous seing
privé. Il n'est pas prévu dans les champs de compétence d'une ville le droit de pouvoir négocier
avec un vendeur ou un acheteur la valeur d'une propriété.

155 Par ailleurs, nous savons que certains propriétaires de résidence ont décidé de quitter la
ville de Malartic, et nous devons respecter ce choix.

La Ville de Malartic n'a pas les données quant à savoir qui sont partis, où sont parties ces
personnes et les raisons de ces départs.

160 Actuellement, la Ville travaille en collaboration avec la Corporation pour l'aménagement
de la future rue de la Paix. Celle-ci deviendra un attrait touristique très prisé avec son parc
linéaire, ses alcôves dans lesquelles il y aura des sites d'interprétation historique, un belvédère
qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des travaux de la mine, et la proximité du Musée
minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue situé près des lieux, qui bénéficiera de cet
engouement.

165 Déjà, nous planifions la construction d'un stationnement pour les touristes, car nous
anticipons un grand intérêt du public pour cet endroit.

170 Il y a, au niveau du patrimoine historique, la Ville a reçu une lettre de la Société d'histoire de Malartic nous demandant de reconnaître le chevalement numéro 4 et le château d'eau comme monuments historiques.

175 Après une longue discussion avec la présidente de la Société d'histoire de Malartic, madame St-Jarre, il a été convenu de créer un comité tripartite entre la Ville, la Corporation et la Société d'histoire pour faire cheminer ce projet et ce, le plus efficacement possible.

180 La Société d'histoire connaît bien les règles de la reconnaissance des monuments historiques, et nous sommes toujours en attente de leur demande documentée telle que le prévoit la Loi sur les biens culturels.

185 Suite à la réception de ces documents, la Ville pourra, par un règlement municipal, et ce, après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme, nommer ou non, en tout ou en partie, un ou plusieurs monuments historiques.

Le dossier est toujours à l'étude.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Conclusion")

190 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... de ses citoyens.")**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Merci beaucoup. Tout d'abord, lors de la première partie de l'audience, madame Roger, vous disiez que vous alliez faire un suivi auprès de la compagnie Osisko pour voir concernant les garanties financières suite à la relocalisation.

200 Est-ce que vous avez fait ces démarches-là, suite à la partie d'audience?

PAR Mme LUCIE ROGER:

205 Non. Non, on n'a pas recommuniqué avec la compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous l'intention de le faire?

210 **PAR M. ANDRÉ VEZEAU:**

Oui. Ça va être fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Puis ce serait de le faire en fonction de quoi exactement?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

220 Pour vraiment, comment je dirais ça, solidifier les ententes qu'on a actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous les trouvez fragiles?

225 **PAR M. ANDRÉ VEZEAU:**

Pas vraiment fragiles, mais on a encore beaucoup d'ententes qui sont verbales. On aimerait ça un petit peu les coucher sur papier.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y aurait une garantie supplémentaire que celle du un point cinq million (1,5 M\$)?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

235 Plus officielle.

PAR LE PRÉSIDENT:

240 Pardon?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

245 Plus officielle.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 OK. Parce qu'on a eu plusieurs témoignages, et ça l'a inquiété beaucoup de vos concitoyens, si la compagnie fermait ou que le projet se ferait pas, puis qu'il y aurait deux (2) quartiers, un qui serait démembré et l'autre qui serait pas terminé, comment la Ville voit ça?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

255 Actuellement, plus que le temps passe, moins qu'on a besoin de garantie, parce que ça se fait. À tous les jours, il s'en fait un peu plus.

Donc la garantie minimum descend tout le temps. Puis c'est dans ce sens-là qu'on dit que ce serait plus officiel, parce que si ça coûtait quarante millions (40 M\$) au début pour le faire, aujourd'hui, ça en coûte peut-être juste cinq (5 M\$), parce qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qui est fait. C'est dans ce sens-là.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui reste à faire?

265

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

Parce qu'on s'attend que dans les trois-quatre (3-4) prochains mois qui suivent, la relocalisation sera terminée.

270

Ça fait que la demande de cautionnement dans ce sens-là est moins importante.

PAR Mme LUCIE ROGER:

275

Également les travaux d'éclairage de rues, de pavage, bordures de béton vont être finalisés cet été, en juillet et en août.

Alors le quartier va être complètement terminé, les gens vont être déménagés avant même qu'il y ait autorisation ou non des audiences du ministre.

280

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous dites qu'avant même le dépôt du rapport officiel de la Commission...

PAR Mme LUCIE ROGER:

285

L'ensemble de la relocalisation va être terminé.

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

290

Ça va être terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aurais une question concernant la relocalisation.

300 Vous avez mentionné que ce sont des ententes de gré à gré, mais j'aimerais quand même vous entendre à savoir pourquoi la Ville a accepté très tôt de s'associer ou enfin de reconnaître une situation qui faisait en sorte qu'elle changeait son plan de zonage et qu'elle, finalement, supportait la transformation d'un quartier, la création d'un nouveau quartier ainsi que disons le déménagement, où elle appuyait finalement l'initiative du promoteur?

305 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Juste pour vous rapporter, à l'époque, nous, on avait un promoteur qui est venu nous voir, il voulait développer un nouveau quartier.

310 Oui, on comprend que c'était pour relocaliser des gens, mais initialement, le travail qui avait été fait, c'était vraiment pour le "designer", choisir l'emplacement où il était pour être.

315 Et on parle de ça en 2006 ou 2007, je m'y perds dans les dates. Et tout ce travail-là a été fait simultanément à l'époque où il faisait du forage de précision, d'évaluation des ressources sous le quartier.

Ça fait que si les forages auraient été non prometteurs, bon, le quartier, on aurait eu un plan d'urbanisme, mais on l'aurait pas fait. Mais tout ce travail-là s'est fait en parallèle.

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais ce promoteur immobilier là, c'était la compagnie Osisko?

325 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

330 Et puis du côté, bon, si vous vous rappelez, il y a eu quelques plaintes de gens concernant, bon, les aménagements, des problèmes un peu de garanties. Quelles étaient vos exigences ou quelles sont vos exigences à la Ville quand un entrepreneur se présente?

335 Par exemple, est-ce qu'il doit être membre de l'APCHQ, quelles sont les garanties que vous demandez qui doivent être offertes aux gens dans le cadre d'un déplacement?

PAR Mme LUCIE ROGER:

340 Dans un premier temps, le promoteur vient demander un permis de lotissement pour faire les terrains, le design des rues, tout ça.

Tout selon ce processus-là, nous, on a fait partie de la table d'analyse et des besoins.

345 Maintenant, quand un entrepreneur ou une personne vient chercher un permis de construction, nous, on vérifie s'il cadre bien dans toutes nos réglementations municipales, mais on n'exige pas qu'il fasse partie de l'APCHQ ou des choses comme ça. C'est pas dans nos règles d'exiger ce genre de chose là.

PAR LE COMMISSAIRE:

350

Vous parlez de gré à gré, dans ce cas-ci, quand même c'est un gré à gré qui s'est fait avec plusieurs personnes en même temps. Et je pense que la Ville, d'après ce que vous dites, vous étiez associée, enfin vous appuyiez déjà le projet de l'entrepreneur, on pourrait le comprendre, mais pour les gens qui étaient peut-être pas d'accord ou qui se sentaient pas à l'aise avec ce qui se passait, quels étaient leurs moyens d'appel ou d'accès, disons leurs moyens de défense ou de soutien pour leurs problèmes?

355

PAR Mme LUCIE ROGER:

360

Ce que j'en ai compris, c'est que les gens avaient quand même une banque d'heures pour consulter un professionnel de leur choix. C'est ce que je comprends de ce qu'il y avait comme possibilité, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

365

Vous pouvez répéter s'il vous plaît! Vous avez conseillé un professionnel de leur choix?

PAR Mme LUCIE ROGER:

370

Non, nous, on n'a pas conseillé.

Ce que moi j'ai compris de tout ce processus-là, c'est que les gens pouvaient aller consulter un professionnel, un notaire, un avocat de leur choix, puis c'était payé par la compagnie. Il y avait des banques d'heures de consultation possible.

375

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'était plutôt un notaire?

380

PAR Mme LUCIE ROGER:

C'est probablement un notaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Et la Ville, elle, vous vous êtes pas sentie interpellée par le besoin que le citoyen avait d'être quand même bien conseillé puis d'être sécurisé par rapport au projet?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

390

On a eu la demande souvent que la Ville s'implique plus à ce niveau-là. Mais au niveau légal et tout ça, c'était assez difficile, vu que c'était des négociations de gré à gré, si j'ose dire, de s'infiltrer dans ce genre de négociations.

395

Ce qu'on conseillait aux gens, c'est sûr, d'aller voir des professionnels; s'ils voulaient pas prendre celui de la compagnie, ils pouvaient prendre celui-là de leur choix.

400

Mais effectivement, on avait pris des décisions que ce n'était pas à la Ville et que ce n'était pas dans nos droits non plus de s'immiscer dans ces négociations-là. Donc non, il y avait pas vraiment, au niveau de la Ville, de choses de prévues pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Mais à travers, parce que vous avez quand même formé un groupe de consultation, il venait pas, à ce moment-là, des gens pour demander de l'aide?

PAR Mme LUCIE ROGER:

410

Je sais que le groupe a été créé dans le but de recevoir toutes ces inquiétudes-là. Les gens s'adressaient à ce groupe-là.

Et ce que je sais, c'est que les gens avaient la réponse à leur question.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Mais s'ils avaient eu des réponses à leurs questions, pourquoi ils auraient créé un comité de vigilance?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

420

Je suis pas certain que le Comité de vigilance, c'est juste pour ça, là. Puis justement, pour moi, le Comité de vigilance, sa raison d'être et son importance, c'était que justement, il soit vigilant.

425 Que les gens avaient des réponses, même si la personne X, la réponse semblait satisfaisante, mais ne pouvait pas sembler satisfaisante à tout le monde, c'était au Comité de vigilance d'agir pour les conseiller d'aller plus loin.

PAR LE COMMISSAIRE:

430

À la page 4, vous mentionnez que la Ville ne veut pas mettre en péril ses ressources en eau, en qualité et en quantité, alors comment est-ce que vous comptez vous y prendre pour atteindre cet objectif?

PAR Mme LUCIE ROGER:

435

Bien, sans peut-être dévoiler tous les éléments de négociation, nous, on a déjà visé l'emplacement du futur puits, et ça fait partie des éléments qu'on veut négocier avec Osisko, le creusement du futur puits.

440

PAR LE COMMISSAIRE:

Une autre question! Concernant avec l'arrivée d'un projet comme celui-ci, s'il se réalisait, donc vous allez avoir un apport fiscal que vous avez déjà identifié. C'est quoi votre stratégie pour l'utilisation de cette fiscalité-là?

445

Vous avez indiqué la réduction du taux de taxation, mais ça, ça ne dit rien en fait dépendamment de ce que vous voulez faire avec la taxation, donc c'est quoi votre stratégie concernant l'utilisation de ces revenus additionnels?

450

PAR Mme LUCIE ROGER:

Je peux vous dire qu'actuellement, on est en analyse, on n'a pas la valeur que l'usine va avoir porté au rôle. Les évaluateurs sont en train de faire une analyse avec les plans soumis par Osisko.

455

Maintenant, je sais que c'est le fort désir du conseil de réduire le taux de taxes résidentielles, car le taux de taxes – nous, le taux global de taxation à la Ville de Malartic est à trois et soixante-neuf (3,69 \$). C'est très élevé, c'est très très élevé. Et le désir politique, c'est vraiment de réduire le taux de taxes au niveau résidentiel.

460

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais je reviens encore à ma question! Le taux de taxation, est-ce que votre objectif, c'est de réduire le compte de taxes en bout de ligne, de faire partager ça sous une forme de réduction de taxes à payer ou de taux de taxation?

465

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

470 Non, c'est vraiment de réduire le taux de taxation pour les résidents.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Pour créer un meilleur climat social, est-ce que vous entrevoyez faire des actions par rapport aux citoyens qui sont inconfortables par rapport à la relocalisation?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

480 Bien, ce qui arrive, c'est qu'actuellement, il y a le fameux Groupe de consultation qui demande aux gens s'ils ont des insatisfactions ou des questions à poser.

485 Et aussi au niveau du Conseil de ville, on est très ouvert. On a commencé aussi de plus à plus à avoir des rencontres individuelles avec les gens qui se sentent plus soit lésés ou qui comprennent moins bien.

490 Puis ce qu'on dit aux gens, c'est qu'on va continuer à le faire tout le long du processus, et après aussi, parce que c'est pas parce que la relocalisation va être finie dans trois-quatre (3-4) mois que ça finit là. J'ai l'impression qu'on va en avoir pour deux-trois (2-3) ans encore, puis on est très disponible, puis on va continuer à les suivre là-dedans, puis d'essayer de les conseiller le mieux possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Concrètement, ça voudrait dire qu'un citoyen qui a été relocalisé, dans six (6) mois il y aurait des choses, il irait voir quelqu'un à la Ville?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

500 Absolument. Ce qu'on leur dit, le message qu'on leur a laissé, c'est oui, vous vous adressez au Conseil. Puis nous, dans notre rôle, on va tout faire pour les aider.

Même des fois, c'est juste être intermédiaire avec la compagnie, on va le faire, absolument.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous allez le faire, je veux pas utiliser de qualificatif, là, mais de façon différente du passé?

510 **PAR M. ANDRÉ VEZEAU:**

Ça va être plus au cas par cas, oui, effectivement.

515 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Ce qu'il faut comprendre, monsieur le Président, c'est qu'on a eu des changements importants au Conseil. Le maire a changé et deux (2) membres du Conseil, alors la philosophie a peut-être un peu changé depuis le mois de novembre dernier.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça veut dire quoi, ça, une philosophie qui change?

525 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Bien en fait, le bureau du maire est toujours ouvert. J'ai vu des dames sortir du bureau du maire, parler justement de la relocalisation, monsieur le maire est allé échanger avec les gens d'Osisko à ce sujet-là pour s'assurer que la personne était satisfaite.

530 Sans s'immiscer dans la négociation, de s'assurer qu'elle a réponse à ses questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc un citoyen pourrait rencontrer le maire?

535

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

Absolument.

540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous un complément, monsieur Locat? J'ai d'autres questions!

545 Regardez, dans le comité de diversification, vous en avez parlé tout à l'heure, avez-vous des actions pour justement diversifier, préparer l'après quinze (15) ans?

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

550 Il y en a, oui. Je pense que vous allez avoir plus votre réponse un peu plus tard quand la SDEM va déposer son mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

La SDEM étant?

555

PAR Mme LUCIE ROGER:

La Société de développement économique de Malartic.

560

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

Qui passe pas longtemps après nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

565

OK, ils vont nous en parler.

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

570

C'est le mandat qu'on leur a confié.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Locat.

575

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous parlez de créer un comité de suivi environnemental. Alors d'après vous, quelle en serait la structure et le mode de représentativité et le financement d'un tel comité?

580

PAR Mme LUCIE ROGER:

Nous, le comité, de la manière qu'on le voit, le comité de suivi serait similaire au Groupe de consultation, peut-être pas les mêmes membres, mais il y aurait des représentants de la compagnie, des représentants de la Ville, les différents ministères nous ont déjà mentionné leur intérêt, le ministère de l'Environnement, au niveau de la Santé également, la Sécurité publique, de faire partie de ce comité-là.

585

Si on a besoin des professionnels, à l'occasion on ira chercher selon les besoins. Il y aura des gens de la communauté également.

590

Nous, c'est comme ça qu'on le voit, sans pour avoir autant échangé avec la compagnie à ce sujet-là, nous, c'est comme ça qu'on le verrait.

595 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce que vous êtes prêts à recevoir des conseils, le cas échéant, d'organismes qui s'intéressent à ces approches-là?

600 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Oui, il y a pas de problème.

605 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 Merci beaucoup.

PAR M. ANDRÉ VEZEAU:

Merci beaucoup de nous avoir reçus. Bonne journée.

615

ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais les représentants de l'Association de l'exploration minière du Québec.

625 Bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

630 Mon nom est Jean-Pierre Thomassin, je suis directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

635

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

On vous a soumis un mémoire, je ne ferai pas la lecture du mémoire, il est disponible, les gens qui sont intéressés pourront le consulter.

640

Ce que je veux revenir, c'est qu'évidemment, quand on a rédigé notre mémoire, les auditions avaient pas commencé, donc on savait pas ce qui se dirait aux auditions, et je vais surtout revenir, moi, sur des éléments importants qui ont été dits dans le cadre des trois (3) jours d'audience et sur lesquels c'est important que l'Association se prononce.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais c'est important aussi de pas rentrer dans la contre-argumentation. Donc vous parlez en votre nom pour dire votre opinion, pas pour répondre à quelque chose qui a été dit, c'est bien?

650

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

Oui. Le processus d'exploration, vous savez, c'est un processus, tel qu'on le mentionne dans le mémoire, qui est très long. Quand on commence à explorer, habituellement on commence avec une anomalie, un indice, et avec le temps, on réussit à définir au fil des années, et dans le cas d'Osisko, ça a pris plusieurs années, là, on réussit à définir des réserves qui, éventuellement, pourront être exploitées économiquement.

655

On décrit assez bien, je sais pas si on peut présenter la figure 1 de notre mémoire!

660

Vous avez ici une figure qui indique l'ensemble des facteurs de risque qui doivent être évalués au niveau de l'exploration minière. Il y a trois (3) grands axes. Il y a évidemment l'axe géologique, l'axe économique et l'axe sociopolitique.

665

Évidemment dans le cas du dossier d'Osisko, l'axe géologique a été fait. On a effectivement découvert des ressources minérales exploitables.

L'axe économique aussi, on a réussi à démontrer que c'était économique d'exploiter ces ressources-là.

670

Maintenant, on est ici au BAPE parce qu'on traite de l'axe sociopolitique, c'est-à-dire on voit, il y a des éléments, comme les règles environnementales, la législation, l'accès au territoire qui peuvent faire en sorte que même si le gisement est potentiellement exploitable, il pourrait arriver des événements qui font en sorte qu'effectivement, le projet change. D'ailleurs, c'est le rôle du BAPE, je pense, de faire des propositions dans le cadre de ce projet-là.

675

680

Ce que je veux particulièrement souligner, dans le cadre d'un projet, on a parlé beaucoup depuis trois (3) jours ici, des mines à ciel ouvert en Abitibi. On a dit, il va y avoir une prolifération de mines à ciel ouvert.

685

Ce que je peux vous dire, moi, en tant que représentant de l'Association d'exploration minière, c'est qu'il y a un seul projet de mine à ciel ouvert en Abitibi. Il n'y en a qu'un seul et c'est le projet d'Osisko.

690

Je sais qu'on a parlé de certains autres projets, je vais vous dire que ce sont des projets d'exploration, ce ne sont pas des projets de mines à ciel ouvert. Et c'est important de faire la distinction.

Par exemple, on parle du projet Galloway, je sais que certaines personnes en ont parlé, le projet Galloway, la compagnie l'a dit dans son dernier communiqué de presse, c'est un indice, c'est seulement un indice minéralisé.

695

J'en ai apporté un d'ailleurs pour montrer à la Commission c'est quoi un indice. C'est tout simplement ça! Ça, c'est un indice minéralisé, ça pèse cent trente grammes (130 g). Il y a pas de mine là-dedans, c'est pas une mine, ça, c'est simplement un indice.

700

On parle du projet Dumont Nickel, le projet Dumont Nickel, en 73, moi, j'étais étudiant en géologie à l'Université Laval, et je suis venu voir ce projet-là. On parlait du plus gros projet de nickel en Abitibi en 1973. On est trente-six (36) ans plus tard, il y a toujours pas de mine à ciel ouvert là.

705

Et il y a une compagnie qui travaille actuellement ce projet-là, mais il faut bien réaliser qu'elle a pris ce projet-là alors que le prix du nickel était à vingt-six dollars (26 \$) ou vingt-quatre-vingt-six dollars (24 \$-26 \$), et là, il est à cinq dollars (5 \$). Donc le volet économique, il y a pas de projet de mine à ciel ouvert Dumont Nickel.

710

Il y a le projet de Joanna qui est supposément aussi un projet de mine à ciel ouvert. Malheureusement, c'est pas un projet de mine à ciel ouvert, c'est un projet d'exploration qui est rendu à une étape d'évaluation de ressources minérales. On cherche à évaluer dans cet environnement-là combien il y a de ressources minérales.

715

Je vais vous donner un exemple comment on évalue ça. J'ai ici une petite carotte de forage. Évidemment, j'en ai apporté un petit morceau, mais on peut imaginer une longue carotte. Pour évaluer des ressources minérales, vous mettez une carotte dans chaque coin de la salle ici, une debout, là, et vous présumez qu'à l'intérieur de ce grand cube là, la carotte, prenons l'exemple, il y a trois grammes (3 g) d'or dans les quatre (4) carottes, bien, vous présumez qu'à l'intérieur du cube, il y a trois grammes (3 g) d'or partout.

720 Vous comprenez que si vous allez sur les marchés financiers avec un projet comme ça pour le financer, il y a des gens qui vont dire, bien non, aïe, fais-nous la preuve qu'à l'intérieur du cube, il y en a effectivement.

725 Donc les projets dont certains parlent ici, on parle de projets de ressources minérales, mais ce ne sont pas des réserves minérales. Elles ne sont pas exploitables économiquement.

La seule compagnie qui a réussi à démontrer un projet exploitable économiquement, c'est Osisko ici. C'est pour ça qu'on est ici d'ailleurs.

730 Parce qu'eux ont fait des trous de forage partout dans la salle pour s'assurer qu'effectivement, ce qu'ils avaient trouvé dans les premiers forages, on les retrouvait partout dans le gisement. Et c'est comme ça, c'est seulement après avoir fait toutes ces étapes-là que là, on décide comment on mine ce gisement-là.

735 Par exemple, si je prends le projet Joanna, qu'ils ont fait aux cinquante mètres (50 m) des trous de forage, peut-être qu'en continuant les forages, ils vont s'apercevoir que dans le milieu, il y en a pas d'or, il y en a pas. Ils ont présumé qu'il y avait de l'or, mais c'est seulement en faisant évoluer le projet que là, on se rend compte qu'effectivement, on peut le miner, un, et de quelle façon on va le miner.

740 On décide pas en partant, on fait une mine à ciel ouvert ici, on fait une mine souterraine là. C'est impossible.

745 C'est en analysant chacun des projets, et après avoir dépensé, dans le cas d'Osisko, je pense que c'est cent cinquante millions de dollars (150 M\$) que là on dit oui, là on a une mine, une vraie mine.

750 Un autre point aussi que je voulais amener, on a parlé beaucoup des mines profondes versus les mines en surface. Je sais qu'il y a des gens qui ont dit, bon, on peut oublier les mines à ciel ouvert, faisons juste des mines profondes. Mais on peut pas les trouver, en exploration minière, le seul moyen de trouver une mine profonde, c'est de forer dans une mine profonde. Je sais pas si vous me comprenez, là!

755 Parce qu'on n'a pas les techniques pour aller faire des trous de forage à deux mille mètres (2000 m), trois mille mètres (3000 m), quatre mille mètres (4000 m). Il faut vraiment aller dans une mine qui est déjà profonde et là, on va continuer de forer pour en trouver.

760 Donc tout ça aussi, c'est important que la Commission réalise que des projets comme celui d'Osisko, puis on le dit dans notre mémoire, c'est un projet unique, ça. C'est un projet de classe mondiale.

C'est la première fois qu'on découvre un aussi gros gisement en Abitibi-Témiscamingue, et c'est un projet, en tout cas, on pense qu'il faut pas qu'il soit refusé, parce qu'il y en aura pas d'autre. Ça a pris quatre-vingt-cinq (85) ans avant qu'on trouve ce gisement-là.

765 Les premiers explorateurs ont commencé ici au début du siècle dernier et quatre-vingt-cinq (85) ans plus tard, et on pense pas qu'on va en trouver un autre demain matin. Ça, je peux vous le garantir.

770 Un point important aussi, les titres miniers. Je sais qu'on a beaucoup parlé de la Loi sur les mines. Il est important de réaliser qu'un titre minier, c'est un droit de propriété. On en parle dans notre mémoire.

775 Vous savez qu'on le vit à Malartic, il y a des titres miniers, puis il y a des titres de droits de surface. Évidemment, ça pose problème. Si on regarde l'histoire de l'Abitibi, je pense qu'il faut réaliser qu'historiquement, l'Abitibi devait se développer le long du chemin de fer et ici, c'était de la forêt. Et les premiers qui sont arrivés ici, c'est des prospecteurs, et eux ont pris leur titre minier en premier. C'est après ça que les gens sont venus s'installer sur les titres miniers.

780 Donc c'est pas de la faute des mines, c'est vraiment que les gens se sont installés sur les titres miniers. Et on souligne dans notre mémoire qu'on verrait très bien une recommandation du BAPE à l'effet qu'il faut que les gens le sachent, quand ils achètent une propriété, qu'il y a quelqu'un qui est propriétaire du sous-sol.

785 Actuellement, à Rouyn-Noranda, dans le quartier Granada, on construit un développement résidentiel sur un bail minier. Ça, c'est encore pire qu'un claim, parce qu'un bail, celui qui le détient a le droit d'exploiter. Actuellement, il y a des gens qui se construisent sur ce terrain-là, et personne les informe.

790 J'ai vérifié, nous, à l'Association, on a fait des démarches pour essayer de comprendre pourquoi c'est comme ça, et ce qu'on nous a dit, c'est qu'historiquement, quand on jalonnait des titres miniers, on jalonnait sur le terrain. On plantait des piquets aux quatre (4) coins, puis on mettait des marques sur les arbres.

795 Donc les gens qui venaient s'installer là savaient qu'il y avait un titre minier, parce qu'ils voyaient bien les piquets, tout ça. Aujourd'hui, on fait ça par Internet. Il y a plus de balise sur le terrain pour dire, aïe, il y a un titre minier, faites attention.

800 Et nous, on pense qu'il faut que les deux (2) registres, on l'a souligné dans notre mémoire, il y a un registre des titres miniers et il y a un registre des titres fonciers, il faut que ces deux (2) registres-là se parlent pour que les gens sachent effectivement si ce qu'ils ont comme propriété est situé sur un site minier.

805 C'est pas de la faute de la Loi sur les mines, c'est que les deux (2) registres se parlent pas. Et c'est deux (2) droits de propriété. Dans les deux (2) cas, dans le cas du titre foncier, la personne est propriétaire du droit de surface; dans le cas du titre minier, la personne est propriétaire des ressources minérales qu'il y a sous la surface.

810 Ce qu'on souligne aussi dans notre mémoire, évidemment on a remis plusieurs prix à la compagnie Osisko. Notre Prix de la découverte de l'année, du prospecteur de l'année, ça a été reconnu aussi mondialement, c'est-à-dire l'Association Prospectors and Developers Association of Canada a reconnu ce projet-là comme la plus belle découverte minière qu'il y a pas eue durant cette année-là.

815 On a aussi donné le Prix de l'excellence environnementale en exploration. C'est une démarche que les compagnies d'exploration minière font maintenant, on a un guide, on a une version papier, mais c'est sur Internet, et je dois vous dire que dans le cas d'Osisko, ils nous ont obligés à augmenter nos standards. On a été obligé de créer un e3 Plus, parce qu'ils en ont fait encore beaucoup plus que même e3 recommandait de faire.

820 J'avais souligné dans mon e-mail, je vais vous laisser me poser des questions maintenant si vous en avez.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Oui, on en a quelques-unes.

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

830 J'en doute pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

On en a toujours quelques-unes, surtout quand on a un petit peu de temps comme ça.

835 Je vais prendre votre premier item que vous avez parlé tout à l'heure. Vous avez dit qu'il se fait beaucoup d'exploration, mais en termes d'années, parce que vous avez parlé de quatre-vingts (80) ans, la découverte du gisement d'Osisko, c'est une découverte qui résulte de plusieurs explorations pendant plusieurs années.

840 Parce que moi, j'aimerais ça savoir le potentiel, parce qu'on nous a parlé de mines à ciel ouvert, d'une tendance, qu'il allait s'ouvrir beaucoup de mines sur le long de la 117 et tout.

845 J'aimerais savoir exactement c'est quoi le potentiel à court et moyen termes que plusieurs mines à ciel ouvert puissent se faire?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

850 C'est un petit peu ce que j'ai essayé de vous faire la démonstration au début, là. Il y en a pas.

Il y a peut-être le projet Joanna qui est un petit peu plus avancé que les autres, qui pourrait peut-être voir le jour, mais un coup qu'on aura, comme je vous ai expliqué tantôt, continué les travaux.

855 C'est cent millions (100 M\$) à peu près que ça coûte pour réussir à prouver un gisement de taille, peut-être pas d'Osisko qui est un petit peu plus gros que la moyenne, mais de taille importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Il y a peut-être quelque chose que j'ai mal compris. Parce que là, dans le fond, il se fait de l'exploration?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

865 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Si on découvre un gisement faible teneur et fort tonnage, combien de temps ça va prendre?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

875 C'est un peu comme tous les autres projets d'exploration, on calcule maintenant que ça prend dix (10) ans environ entre le moment où on fait une découverte et le moment où on met le projet, on coupe le ruban. On coupe le ruban puis on ouvre la mine.

880 Actuellement, le long de la faille Cadillac, la majorité des projets d'exploration qui existent, ce sont des projets d'exploration de mines de type, ce qu'on appelle de type veine, c'est-à-dire les mines qu'on a beaucoup connues en Abitibi, les mines comme il y a lamgold. Il y a un seul projet, celui d'Osisko qui est un projet de mine à ciel ouvert, et le projet de Joanna qui pourrait être aussi éventuellement un projet à ciel ouvert.

885 Donc la majorité des projets d'exploration en Abitibi vise des mines souterraines de type filonien.

890 Et l'autre point aussi que je voulais soulever, je pense qu'on l'a indiqué dans le mémoire, il faut pas oublier que quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des mines, en fait des sites d'exploitation minière au Québec sont des sites à ciel ouvert. Les mines souterraines, c'est exceptionnel, c'est très rare. Il n'y a qu'en Abitibi qu'il y en a et il y en a une à Raglan dans le Nunavut, mais dans le restant du Québec, c'est des mines à ciel ouvert partout.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. J'ai d'autres questions, mais je vais passer la parole à monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

900 Une précision! Quand on parlait des mines à ciel ouvert en général, est-ce qu'on parlait des carrières aussi?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

905 Ça inclut, dans le quatre-vingt-seize pour cent (96 %), vous savez, il y a de très grosses carrières. Moi, je viens de Beauport en banlieue de Québec, si vous avez la chance d'aller voir, bien, la chance, ça dépend, il y en a qui vont dire la malchance, d'aller voir la carrière de Ciment du St-Laurent. Il y a aussi les sablières Drapeau au nord de Beauport.

910 Moi, quand j'étais jeune, on allait jouer à Lawrence d'Arabie là-dedans, parce que c'est un immense désert. C'est des sablières qui ont été complètement "déforestées" et tout, et elles sont vraiment immenses.

Il y a évidemment des mines de fer aussi qui sont très très grosses.

915

PAR LE COMMISSAIRE:

Pour votre information, je suis passé il y a pas longtemps, il me semble que c'est rendu un centre de développement domiciliaire, la carrière de Beauport.

920

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

Oui, effectivement, on a revalorisé ce site-là.

925

PAR LE COMMISSAIRE:

J'avais une question: Quel serait l'impact sur l'exploration si on interdisait l'exploitation de mines à ciel ouvert du type Osisko?

930 **PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:**

Le problème, c'est qu'on sait pas, quand on fait de l'exploration, je vous disais tantôt, on part pas avec l'idée – ça part avec ça, ça part avec un indice gros comme ça!

935 Comment ça va finir, on n'a aucune idée. On n'a aucune idée. Ça peut finir en mine à ciel ouvert, ça peut finir en mine souterraine, et je le dis dans le mémoire, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4999) cas sur cinq mille (5000), ça finit à rien. Ça fait pas une mine.

940 Donc évidemment, à partir du moment où on interdit un mode d'exploitation qui est quatre-vingt-seize pour cent (96 %), si on inclut les carrières et tout ça, bien, on ferme les mines. On interdit l'industrie minière.

945 Moi, ma lecture, c'est ça. Je connais pas beaucoup de compagnies qui, à partir d'un indice comme ça, vont dire, il faut que je développe une mine, puis pas seulement n'importe quelle mine, une mine profonde de type filonien. Ça fonctionne pas comme ça.

950 Mère Nature nous réserve des surprises extraordinaires quand on exploite une mine. On l'a vu récemment. Il s'agit qu'il y ait une baisse de prix. Il y a des mines qui ont dû fermer, donc c'est certain que ça donnerait, ça mettrait un niveau de risque qui serait définitivement – et je pense que ça serait la première fois au monde qu'une telle interdiction se ferait, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

955 En page 7, je comprends, avec ce que vous venez de dire sur les deux (2) registres qui se parlent pas, pourquoi les notaires qui procèdent à la rédaction des actes légaux peuvent pas informer les gens, c'est ça que vous vouliez dire par là?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

960 Exactement. Et d'ailleurs, c'est dans la Loi sur les mines. Il y a un article dans la Loi sur les mines qui dit, je vais essayer de vous donner le texte exact, qui dit que ce sont vraiment deux (2) registres distincts et que les droits miniers n'ont pas être enregistrés au Registre de publicité des droits. Juste un instant.

965 Malheureusement je trouve pas l'article. C'est dans les premiers où on dit qu'un droit minier n'a pas à être mis dans le registre des droits que les notaires, exemple, les privilèges d'Hydro-Québec, les privilèges de Gaz Métropolitain. Quand vous achetez une maison, on vous dit, faites attention, il y a tel droit, tel droit.

970 Mais dans la Loi sur les mines, ça dit expressément que non, on n'a pas à enregistrer, c'est un autre registre qui est maintenu au ministère des Ressources naturelles, qui maintenant est public, qu'on peut consulter sur Internet gratuitement. Si vous voulez savoir s'il y a un titre

minier sur votre propriété, vous pouvez aller, mais nous on croit que ça devrait être dit au moment d'une transaction immobilière.

975

On devrait informer l'ensemble des droits qui peuvent affecter autant la surface que le sous-sol, pour que les gens soient bien conscients qu'il y a quelqu'un d'autre qui est arrivé avant eux pour acquérir un titre minier sur le terrain qu'eux veulent avoir.

980

PAR LE PRÉSIDENT:

Une autre question, monsieur Locat!

PAR LE COMMISSAIRE:

985

Alors dans la même logique, qu'est-ce que vous pensez du fait, est-ce que vous savez quand vous demandez un droit minier ou un claim qu'il y a aussi quelqu'un qui habite dessus?

990

Est-ce que dans le sens inverse, l'information circule aussi? Parce que là, ça se fait par ordinateur, d'après ce que vous dites.

Donc les gens pourraient prendre les claims miniers sur l'ordinateur sans vraiment savoir qui occupe le territoire avant?

995

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

C'est-à-dire, non. En tout cas, quelqu'un qui est assez à l'aise avec l'ordinateur va demander à voir les rues, parce qu'on peut les voir. On peut voir les rues exactement.

1000

Et deuxièmement, encore une autre fausseté qui circule, on dit que la Loi sur les mines est au-dessus de toutes les lois, c'est pas vrai, ça. À partir du moment où il y a un terrain privé par-dessus un titre minier, on ne peut pas accéder à notre propriété minière si on n'a pas la permission du propriétaire. Ça prend absolument la permission du propriétaire pour pouvoir accéder au titre minier.

1005

C'est seulement dans le cas des terres publiques, quand vous prenez un titre minier sur une terre publique, là, la loi donne automatiquement, pour pas que le gouvernement reçoive des demandes de permission à chaque jour, c'est automatique dans la loi; vous êtes sur une terre publique, donc vous pouvez y aller, comme on peut y aller en ski-doo, comme on peut aller à la pêche aussi, là.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur ce que vous venez de dire, mais supposons qu'on découvre un important gisement sous une ville, à partir de quel moment la compagnie pourrait pas y aller?

1015

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

Ah, si elle découvre un gisement sous une ville, c'est qu'elle a déjà foré. Donc elle a dû demander la permission avant.

1020

Comme ce que Osisko a sûrement fait, là. Je pense pas qu'on a installé des foreuses directement sur des terrains privés sans demander la permission du propriétaire. Dans les rues, je présume qu'on s'adresse à la Ville pour obtenir la permission d'installer une foreuse dans la rue.

1025

Mais quand c'est sur un terrain privé, il faut demander la permission au propriétaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1030

Peut-être un angle différent! Pour vous, quand on regarde la mine Sigma actuellement, c'est quoi le problème?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

1035

Le problème, bien, il y a un problème financier, c'est-à-dire l'entreprise qui exploite cette mine-là n'a pas la capacité financière que Osisko a. Je pense que vous avez dû voir récemment, Osisko a réussi, en pleine période de crise économique, à aller chercher presque trois quarts de milliard de dollars ($\frac{3}{4}$ G\$) sur les marchés financiers. C'est que les marchés ont confiance en ce projet-là pour qu'ils investissent trois quarts de milliard ($\frac{3}{4}$ G\$). Ce qui est pas le cas de la mine Century.

1040

La mine Century, c'est une compagnie qui est financièrement beaucoup plus instable, qui a peut-être pas pris les moyens.

1045

L'autre problème du projet de Century, je ne comprends toujours pas pourquoi ils ont pas fait comme Osisko fait dans son projet, mettre un mur, pour qu'on voie pas le trou.

Vous savez, une mine souterraine, moi, je dis souvent que c'est un trou qu'on voit pas. Une mine à ciel ouvert, c'est un trou qu'on voit.

1050

Parce qu'une mine souterraine, c'est plein de galeries, c'est vide, ça va se remplir d'eau aussi comme une mine à ciel ouvert, mais on le voit pas, donc c'est moins agressant pour certaines personnes.

1055

C'est pour ça que dans le cas du projet d'Osisko, on fait effectivement un mur, je me souviens pas la hauteur, mais qui va être assez haut pour pas qu'on voit le trou, parce que ça peut déranger des personnes.

1060 Mais dans le passé, ça se faisait pas. Si vous allez à Thetford-Mines, par exemple vous allez voir, on voit les trous de la rue. Aujourd'hui, les compagnies sont beaucoup plus respectueuses des personnes qui seraient offusquées par ces exploitations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Une petite dernière! Parce que vous avez parlé du prix que Osisko a reçu, moi, j'aimerais savoir, parce que vous avez dit, ils ont fait un petit plus environnemental. C'était quoi ce plus-là environnemental?

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

1070 Ah, ils ont tout fait.

1075 Je pourrais, c'est de valeur, sur Internet, c'est presque mille (1000) pages de recommandations qu'on fait aux compagnies. On a pris l'exemple des murs antibruit, qu'on a donné une photo dans notre mémoire. Écoutez, il y a pas beaucoup de compagnies qui faisaient ça.

1080 Il y a des compagnies, moi, j'ai des compagnies, ils vont arriver, forer de nuit dans des quartiers résidentiels où il y a de jeunes enfants, ça se fait pas, ça. On fait pas ça. On consulte les gens avant.

1085 Osisko a pas fait ce genre de chose là. Ils ont vraiment été – écoutez, à chaque année, on dit toujours, on peut pas redonner le prix à Osisko encore, il faut le donner à d'autres, ce prix-là. Mais ils sont toujours candidats, ils sont toujours, je vous le dis, ils ont dépassé les normes, non seulement les normes légales écrites, mais ce que nous on appelle, c'est un cadre, c'est des suggestions qu'on fait aux entreprises, il y a personne qui les oblige à les respecter. Eux les ont vraiment dépassées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Un grand merci.

PAR M. JEAN-PIERRE THOMASSIN:

1095 Ça m'a fait plaisir.

1100

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1105

Maintenant, j'inviterais les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bonjour messieurs, est-ce que vous pourriez vous présenter s'il vous plaît.

1110

PAR M. JEAN-PIERRE CHARRON:

Jean-Pierre Charron, président de la Conférence régionale des élus, accompagné de monsieur Simon Letendre, directeur général adjoint de la Conférence régionale.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

1120

PAR M. JEAN-PIERRE CHARRON:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonjour. L'Abitibi-Témiscamingue est une région minière et nous reconnaissons l'importance et l'apport de l'industrie minière pour notre région. Il s'agit en effet d'un secteur majeur et stratégique pour notre économie.

1125

Les mines ont marqué notre histoire, ont contribué de façon indéniable au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et continuent de le faire.

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme de concertation régionale qui veille à la planification stratégique de son développement et est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement pour tout ce qui touche son développement.

1130

Par les mandats qui lui sont donnés, elle a la responsabilité de soutenir la croissance d'un milieu de vie sain et stimulant dans un contexte de développement durable, structurant et sécuritaire.

1135

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, sixième ligne, "Dans la limite...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, neuvième ligne, "... et de l'innovation.")

1140

Les investissements en cours sont majeurs pour le développement d'une communauté comme Malartic et pour une région comme l'Abitibi-Témiscamingue.

1145 Nous félicitons également les échanges de la Corporation minière Osisko avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'UQAT. En s'appuyant sur l'expertise développée à l'UQAT, l'entreprise renforce nos institutions de recherches dont les compétences sont mises à profit, notamment en ce qui concerne, comme c'est le cas, l'environnement minier.

1150 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, quinzième ligne, "L'Abitibi-Témiscamingue...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe fin, "... à sa juste valeur.")

1155 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Merci beaucoup. Plusieurs intervenants sont venus nous dire que la CRÉ pourrait jouer un rôle un peu plus important dans le débat actuel.

Est-ce que vous prévoyez certaines actions à cet égard?

PAR M. SIMON LETENDRE:

1165 Tout à fait. On a été interpellé par différentes organisations pour tenir un débat. On sait pas si ça va prendre la forme d'un débat, parce que le débat est déjà en cours finalement à travers les médias, à travers les initiatives qui ont déjà été lancées par différentes organisations.

1170 Mais certainement une journée de réflexion qui va permettre d'informer les gens, de tenir compte des différents points de vue, pour renforcer les positions et permettre des rapprochements au niveau des différentes positions qui se cristallisent à certains moments présents.

1175 Alors oui, on va jouer un rôle encore plus actif que ce qu'on a joué dans les derniers mois, les dernières années.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 OK. Je vais revenir, mais je vais passer la parole à monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1185 Certains intervenants indiquent, suggèreraient que la CRÉ soit donc un peu le maître d'œuvre de ce débat-là concernant le développement minier ou les activités minérales en Abitibi. Certains suggèrent qu'il y ait un moratoire ou encore que ce débat-là se tienne avant toute décision gouvernementale.

Alors qu'est-ce que vous pensez de ces deux (2) points de vue là?

1190 **PAR M. SIMON LETENDRE:**

Au niveau de l'aspect moratoire, on n'en a pas discuté, ça a pris beaucoup de place effectivement dans les derniers jours, cette notion-là. C'est pas quelque chose sur laquelle on a émis une opinion ou on a pris position en date d'aujourd'hui.

1195

Effectivement, la notion de réfléchir, d'informer, je fais la nuance, on n'est pas dans une orientation pour nous à l'heure actuelle de débat, c'est pas ça qu'on veut organiser. On veut organiser une journée de réflexion qui va permettre l'échange, mais surtout pas de notion de confrontation. On n'est pas là comme organisation.

1200

Il y a un débat, je le rappelle, qui se tient présentement sur la place publique. Beaucoup d'intervenants y participent, et c'est très heureux pour l'avancement de la région.

1205 Mais c'est impossible, en l'espace d'une journée, de tout régler le sort du développement minier dans une région minière comme l'Abitibi-Témiscamingue évidemment. Donc c'est un morceau qui s'inscrit dans quelque chose de plus large, sur lequel on va contribuer, mais ça réglera pas tout évidemment.

1210 Et donc d'attendre que tout le monde ait pris position et que l'orientation soit commune et partagée de tous dans une région comme la nôtre, avant de permettre de poursuivre le développement minier, malheureusement c'est probablement impossible et utopique de penser ça.

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En page 3 de votre mémoire, vous parlez de la Conférence régionale, d'une table sur les ressources minérales. Pouvez-vous m'en parler un peu, en quoi ça consiste?

1220 **PAR M. SIMON LETENDRE:**

On a un mandat assez précis du gouvernement du Québec qui consiste à mettre en place ce qu'on appelle les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

1225 De ces commissions, et là, ça prend différentes formes dans toutes les régions du Québec, c'est une commission qui est financée par le MRNF et qui se veut, qui s'inscrit un peu dans la foulée des réflexions qu'il y a eues dans les dernières années au niveau de la forêt, mais qui a été élargie au niveau de l'ensemble des ressources naturelles, et donc qui a un volet, l'élément central de cette commission-là, c'est de produire ce qu'on appelle un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire qui permet de concilier les
1230 différentes attentes et préoccupations des différents groupes d'intérêt sur le territoire.

1235 Et dans la forme où on a mis notre commission en place et où on va aussi développer ce plan de développement aussi dans la forme qu'on a élaborée, il y a une table sur les mines pour l'Abitibi-Témiscamingue. Donc c'est une table qui est composée de représentants de trois (3) secteurs, des représentants des milieux sociaux, économiques et environnementaux. On est en lien avec le développement durable, ça fait partie de notre façon de faire.

1240 Et cette table-là donc va avoir comme mandat de concilier, à travers les différents intervenants qui sont liés à l'industrie minière, les préoccupations, et ça s'intègre de façon plus globale à travers le développement de l'ensemble des ressources naturelles en Abitibi-Témiscamingue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1250 Une dernière question, c'était concernant le développement durable. Est-ce que vous avez, vu que c'est la Conférence régionale des élus, est-ce que vous avez une stratégie pour essayer de mettre en place, parmi les différents organismes que vous représentez, ces concepts de développement durable ou les principes de développement durable?

PAR M. SIMON LETENDRE:

1255 Sur le dossier minier, on n'a pas de stratégie en ce moment pour mettre en place la notion de développement durable.

1260 Ce qu'on fait finalement, comme je viens de dire, on essaie de l'orienter de façon à ce que les gens qui prennent la parole ou qui recommandent des éléments dans nos tables, nos organisations associées à la Conférence régionale, soient représentatifs des trois (3) secteurs et donc qu'il y ait une convergence à ce moment-là qui s'installe.

1265 C'est la façon dont on concilie à l'heure actuelle ces préoccupations-là de développement durable.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a encore le temps pour quelques questions.

Dans la page 3 de votre mémoire, vous dites:

1275

"À cet effet, pour prendre les mesures nécessaires de concert avec la population pour préparer l'après-exploitation."

Vous pensiez à quoi à ce moment-là?

1280

PAR M. SIMON LETENDRE:

Il y a plusieurs éléments qui touchent à l'après-exploitation, des éléments d'ordre économique et de développement économique, des éléments d'ordre aussi environnemental.

1285

C'est intéressant sur le plan économique, une mine durant le temps que ça l'opère, ça crée de la job, ça crée de la richesse dans le milieu. Mais aussi, ça draine beaucoup de ressources. On pense aux entreprises qui se développent aussi en lien avec l'industrie, aux travailleurs qui développent de l'expertise en lien avec l'industrie.

1290

Alors il faut toujours prévoir, une fois qu'on se projette au-delà du dix (10) ou quinze (15) ans, comment on diversifie notre économie, de façon à soutenir ce développement-là, une fois que la mine sera plus en opération. Parce qu'une mine, ça ouvre et éventuellement, ça ferme. C'est ça le principe fondamental d'une mine.

1295

Alors il faut vraiment, à partir d'aujourd'hui, voir à comment, parce qu'on sait que le développement, c'est long, le développement, c'est lent, et surtout du développement économique où on veut diversifier notre tissu industriel, il faut voir et planifier à partir d'aujourd'hui comment on y arrive.

1300

Maintenant, sur les éléments de développement en lien plus avec l'environnement, c'est de s'assurer que l'ensemble des normes et lois sont respectées et seront respectées.

1305

Et finalement, pour les aspects un peu plus sociaux, c'est de s'assurer que la population, les générations futures vont être en mesure de poursuivre et de souhaiter habiter encore le territoire, malgré les impacts qu'il va y avoir eus, qui vont être, pour quelques-uns, permanents évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Mais dans cette préparation-là de l'avenir, est-ce que la CRÉ pourrait jouer un rôle, est-ce que vous vous donnez un rôle à jouer?

PAR M. SIMON LETENDRE:

1315

On assume un rôle de concertation d'abord, un rôle aussi d'interlocuteurs privilégiés auprès des gouvernements, principalement auprès du gouvernement du Québec.

1320

Évidemment, dans nos actions, on est toujours à se questionner sur comment orienter, sur l'aspect diversification économique, on entame une réflexion aussi assez large dans la Conférence régionale des élus.

1325

On a différentes tables, comités et commissions qui ont aussi un rôle à jouer. Donc oui, à différents niveaux, à différents moments, on va être présent et on va jouer un rôle assez actif.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci beaucoup.

1330

PAR M. SIMON LETENDRE:

Merci.

1335

**MAURICE BÉLANGER
ANGÉLIQUE BÉLANGER**

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Maurice Bélanger et madame Angélique Bélanger.

Bonjour.

1345

PAR M. MAURICE BÉLANGER:

Bonjour.

1350

PAR Mme ANGÉLIQUE BÉLANGER:

Allô!

PAR M. MAURICE BÉLANGER:

1355 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Moi, je suis ici en tant que parent et citoyen, et puis c'est dans ce sens-là que je présente le mémoire. Je suis accompagné de ma fille Angélique!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Je suis...")

1360

FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe fin, "... et écologique.")

Ça arrive à l'occasion que j'ai fait des contes comme de Gilles Thibault sur la ville de carton, pour sensibiliser les enfants à l'environnement.

1365

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Nos préoccupations...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, "La nappe phréatique.")

1370

On nous a dit que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'eau va être recyclée, il en reste quand même que nous allons utiliser sept point cinq milliards de litres (7,5 GI) d'eau. Je doute qu'il n'y aura pas de graves conséquences sur la consommation d'eau potable.

1375

Là-dessus, j'ai déjà une recommandation, qu'on puisse imposer une redevance sur chaque litre d'eau qui sera utilisé, quand on sait qu'à l'autre bout de la planète, il y a des gens qui meurent parce qu'ils manquent d'eau, bien nous ici, on va l'utiliser pour laver des roches!

Ça fait qu'à ce moment-là, moi, je trouve que ce serait vraiment important qu'il y ait une redevance sur chaque litre d'eau qui va être utilisé.

1380

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, "L'eau cyanurée...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Mes recommandations", dernier paragraphe fin, "... des opérations.")

1385

Avant de faire ma conclusion, je veux porter à votre attention un dépliant qui a été fait, bon, je pense que vous en avez entendu parler depuis deux-trois (2-3) jours. Pourquoi je veux vous en parler, parce que moi, à la petite école à Rivière-Héva, à un moment donné, Alcan voulait nous proposer toute une trousse pour la récupération, et puis nous, le Comité de parents, on a décidé de dire non, parce qu'on voulait pas faire entrer une industrie dans notre petite école.

1390

Alors ça me désole beaucoup. C'est sûr, en même temps, je suis pas nécessairement comme fâché après Osisko, parce que lui, c'est sa business d'entrer un petit peu partout, mais je suis vraiment désolé qu'une commission scolaire embarque dans l'idée de promouvoir ce genre de dépliant là.

1395

Ça fait que je voulais vraiment le mentionner, et puis c'est ça.

1400 Et puis comme conclusion et recommandation, j'aimerais qu'il y ait un vrai débat qui s'amorce dans chacun des foyers de l'Abitibi-Témiscamingue, et que chacun des groupes d'âge, enfants, adolescents, adultes, et les personnes du troisième âge, soit représenté.

Nous avons beaucoup de leçons à tirer de nos défricheurs, et on se doit de leur donner la parole.

1405 Alors ma conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, "Dix (10) ans...")

1410 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, quatrième ligne, "... pour protéger...")**

J'insiste sur le mot protéger.

1415 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, quatrième ligne, "... les citoyens...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe fin, "... à leur futur.")

Là-dessus, je cède la parole à ma fille Angélique.

1420 **PAR Mme ANGÉLIQUE BÉLANGER:**

Bonjour.

1425 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, milieu.)**

Puis j'ai fait signer dans ma classe quelques élèves, c'est une pétition que j'ai faite, c'est contre la mine à ciel ouvert. Je pourrai vous la remettre.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, vous pouvez la remettre à l'arrière tout à l'heure s'il vous plaît. On va la mettre avec votre mémoire.

1435 Est-ce que, monsieur Locat, vous avez un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE:

1440 Oui. Peut-être juste pour corriger dans votre lettre, madame Bélanger. En fait, c'est pas notre projet, c'est un projet que nous étudions. Juste pour clarifier, pour pas qu'il y ait de malentendu.

Quand vous dites que le projet va détruire tout Malartic, alors qu'est-ce que vous voulez dire par tout Malartic?

1445 **PAR Mme ANGÉLIQUE BÉLANGER:**

1450 Bien, moi, qu'est-ce que j'entends quand je dis ça, c'est que détruire tout Malartic, vous allez prendre la plupart de Malartic pour faire la mine à ciel ouvert et ça va faire plein de poussière, puis ça va détruire Malartic, dans le sens que ça va aggraver la situation de l'effet de serre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1455 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Monsieur Bélanger, quand vous reprochez au ministère du Développement durable et des Ressources naturelles, vous dites qu'il donne carte blanche, puis en même temps, vous leur demandez d'établir des règles, vous pensez à quoi?

PAR M. MAURICE BÉLANGER:

1465 Bien, l'exemple qui me vient en tête, c'est qu'au tout début du projet, la relocalisation devait faire partie du processus et puis on devait pas bouger de maisons tant que le projet soit accepté.

1470 Mais finalement, en l'espace d'une semaine, ça a tombé. À partir de ce moment-là, mes craintes ont commencé.

1475 Là, je me suis dit, le ministère de l'Environnement, on devrait même pas être ici en principe, parce que le ministère de l'Environnement devrait être là pour me protéger. Moi, je suis juste un petit citoyen qui arrive, qui amène une pensée, puis là, je me rends compte de tout ça, ça fait que c'est pour ça ma peur, c'est comme elle a grandi.

Et puis dans ce sens-là je peux pas comme vraiment faire confiance au ministère de l'Environnement.

1480 Puis comme je disais tantôt, si le ministère de l'Environnement lui demandait à la mine de
remblayer le trou, bien, il serait obligé de le faire. Si le ministère de l'Environnement aurait dit,
oui ça fait partie de l'impact, la relocalisation, puis tant que le projet est pas accepté, tant que les
audiences du BAPE sont pas finies, tant qu'ils ont pas leur permis officiel, bien, on bouge pas
une maison.

1485 Mais dans deux-trois (2-3) mois, comme a dit la Ville de Malartic, tout va être parti. Ça,
ça me questionne beaucoup, énormément. Le projet est pas accepté, puis toutes les maisons
sont déménagées!

1490 Ça fait que ça me questionne. Ça fait que j'ai peur là-dedans. Ça, ça veut dire que
quand la mine va être partie, quel contrôle qu'on va avoir là-dessus? J'en ai très peu, moi, vous
comprenez. Je sais pas si c'est assez clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Donc nous vous remercions beaucoup, puis je vous invite à déposer la pétition en arrière,
on va la déposer avec votre mémoire.

1500 Donc il est deux heures et demie (2 h ½), on va prendre une petite pause de quinze (15)
minutes et on revient à deux heures quarante-cinq (2 h 45). Merci beaucoup.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1505

REPRISE DE LA SÉANCE
UNIVERSITÉ LAVAL, DÉPARTEMENT DE GÉOLOGIE ET DE GÉNIE GÉOLOGIQUE

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, on va reprendre le cours de l'audience!

1515 Je vous invite aussi à remplir les questionnaires qui sont destinés à mesurer notre service à la clientèle; si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à le faire.

Maintenant, j'inviterais le représentant de l'Université Laval, Département de géologie et de génie géologique.

1520 Bonjour monsieur, vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1525 Oui. L'écran s'en vient! Donc mon nom est Georges Beaudoin, je suis professeur de géologie, au Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval.

1530 Et pendant que ça commence à apparaître à l'écran, je suis aussi directeur du réseau de recherches DIVEX qui regroupe les principales universités du Québec; donc c'est un regroupement de trente (30) chercheurs issus de toutes les universités québécoises, du gouvernement et de l'industrie, donc toutes les composantes de l'Université du Québec, l'UQAT, l'UQAC, UQAM qui sont impliquées dans ce projet-là, avec l'Université McGill, l'École Polytechnique et l'Université Laval.

1535 Donc ma spécialisation est dans le domaine de l'exploration minérale et de la métallogénie.

Et puis mon intention aujourd'hui était d'offrir à la Commission une perspective sur l'exploration minérale pour vous éclairer à ce sujet-là et ainsi qu'à la communauté de Malartic.

1540 Donc dans un premier point, je vais essayer de brièvement mettre en perspective qu'est-ce que c'est que l'exploration minérale et son pourquoi et son comment. On va regarder la distribution des ressources en or, donc où on va les rechercher. On va regarder aussi quel est le niveau d'innovation technique et scientifique qui est associé avec le projet Canadian Malartic et de mettre en perspective les difficultés du développement durable de l'exploitation minière et de
1545 l'occupation de territoire.

Donc sur cette figure, ce que vous pouvez voir, c'est que de tout temps, l'histoire de l'humanité a été en partie divisée selon notre capacité à maîtriser certaines substances

1550 minérales, certaines substances chimiques et aujourd'hui, on utilise à peu près tous les éléments du tableau périodique pour différentes applications industrielles ou pour les besoins de la société.

Ces besoins-là ont changé avec le temps et vont continuer de changer avec le temps. Certaines substances vont devenir plus désirables, d'autres vont devenir moins désirables.

1555 À cet égard, pourquoi est-ce qu'on recherche de l'or, parce que c'est ce qui nous préoccupe ici. Eh bien, l'or, premièrement, c'est un symbole de stabilité monétaire; il s'agit de regarder ce qui se passe en ce moment au Zimbabwe avec des taux d'inflation de plus qu'un million de pour cent (1 M %), qu'à ce moment-là on voit que la valeur refuge qu'on peut retrouver dans l'or n'est pas retrouvée dans aucune autre commodité qui pourrait la remplacer.

1560 Mais l'or, c'est surtout un objet de joaillerie. La majorité de la production aurifère, soixante-dix pour cent (70 %) de la production aurifère va dans la production de bijoux et donc, c'est très difficile d'arrêter la vanité.

1565 Et finalement, bien, l'or, c'est un objet ou un élément chimique qui est utilisé dans l'industrie à cause de ses propriétés de conductivité électrique, thermique, de densité qui permettent de protéger l'instrument du rayonnement à différentes longueurs d'ondes, sa malléabilité qui permet de faire en feuille d'or par exemple pour recouvrir des objets, sa résistance à la corrosion et sa réflectivité. Les premiers miroirs étaient faits de feuilles d'or, c'était poli, qui permettaient d'envoyer des signaux dans les civilisations antérieures.

1570 Donc l'or, c'est une substance qui a un usage et pour lequel il y a un besoin dans la société, c'est pour ça qu'on en fait l'exploration et c'est pour ça qu'on le recherche.

1575 Maintenant, une des particularités des ressources minérales, c'est que contrairement à la forêt, contrairement aux ressources hydroélectriques par exemple qui sont visibles, qui peuvent être mesurées sur pied ou estimées à partir d'une carte, la quantité de production ou la capacité de production d'une centrale hydroélectrique par exemple, les ressources minérales sont cachées. Elles sont partiellement affleurantes, parfois, mais elles sont généralement masquées

1580 par une couverture de mort-terrain, par du roc qui ne contient pas de minéraux d'intérêt.

1585 Donc on peut, basé sur les connaissances scientifiques, essayer d'estimer la distribution des ressources en or. Et ici, vous avez une carte qui montre le potentiel pour l'or dans la région, dans un secteur de la Baie-James. Et ce que vous voyez en rouge, c'est des secteurs avec un plus grand potentiel et ce qui est en bleu, c'est des secteurs avec un moins grand potentiel.

1590 Donc ces secteurs-là, avec un plus grand potentiel, sont des endroits où on espère qu'il y a une plus grande quantité d'or qui pourrait éventuellement s'y trouver. Mais tant que cet or-là n'a pas été découvert, la réalité de cette estimation du potentiel n'a pas été vérifiée. Donc il faut trouver des ressources là où elles se trouvent.

1595 Et la distribution des ressources en or, on peut simplifier en la reliant avec deux (2) grands paramètres. Le premier paramètre, vous pouvez voir, je crois, il y a ces grandes failles qui traversent le Bouclier canadien, donc on a ici la faille de Larder Lake-Cadillac, celle de Porcupine au nord, et vous pouvez voir le long de ces failles, la distribution des gisements d'or. Donc il y a une association spatiale extrêmement forte entre ces grandes failles géologiques et les gisements d'or.

1600 Et maintenant, ce que vous pouvez voir aussi, c'est qu'entre les secteurs où il y a beaucoup de gisements d'or, il y a des secteurs où il y a moins d'or, de gisements d'or connus bien sûr. Et là, on peut toujours se poser la question, est-ce que c'est parce qu'on a mal exploré ces secteurs-là ou bien c'est parce qu'ils sont tout simplement sans ressource aurifère significative!

1605 Le deuxième point important, c'est que les roches de l'Abitibi ont deux point sept milliards (2,7 G) d'années, et vous pouvez voir sur ce graphique-là qui montre la quantité de ressource en or qui est contenue dans les roches de l'Abitibi et qui est parmi les plus grandes dans le monde.

1610 Donc s'il y a beaucoup de mines d'or en Abitibi, c'est parce que naturellement, la province géologique dans laquelle on se trouve a été particulièrement prolifique, formée des concentrations d'or dans les roches du socle de l'Abitibi.

1615 Donc maintenant, l'exploration minérale, comment qu'on fait pour retrouver ces ressources qui sont cachées, il y a différentes méthodes. On peut faire des levés géologiques pour obtenir des informations sur la structure ou la distribution des roches, qui vont nous permettre de découvrir ou de prédire où pourrait se trouver une minéralisation aurifère.

1620 On peut utiliser des méthodes de géochimie, on va essayer de trouver un train de dispersion chimique, par exemple si c'est dans un sol ou dans un till glaciaire qui va nous permettre de retracer l'origine d'une minéralisation aurifère.

1625 Et finalement, on peut utiliser des méthodes géophysiques qui vont permettre de découvrir la présence de roches qui ont des propriétés physiques différentes qui pourraient éventuellement contenir de l'or.

Malgré tout ça, tant qu'on n'a pas échantillonné et mesuré la concentration des éléments d'intérêt, par exemple l'or dans ces roches, on n'a pas la preuve que l'anomalie par exemple géochimique ou géophysique contient de la minéralisation.

1630 Donc pour pouvoir localiser la minéralisation, bien, il faut faire des forages qui vont permettre de recouper la minéralisation, de reprendre les échantillons et d'obtenir des analyses chimiques qui vont donner la teneur pour les éléments d'intérêt dans cette minéralisation.

1635 Maintenant, le processus de délimitation de la ressource est un processus qui est long et qui prend généralement plusieurs années. Des trous de découverte au forage avancé, on peut voir ici une carte où on définit des blocs de minéralisation par un patron de forage plus serré, et la définition des réserves minérales demande un degré de confiance élevé qui permet d'assurer qu'il y aura pas de variations importantes dans la teneur, la forme, la composition de la minéralisation lorsqu'on va tenter de l'explorer.

1640 Donc ce processus-là est un processus qui prend plusieurs années généralement, qui demande des investissements qui peuvent être de dizaines à centaines de millions de dollars et qui sont risqués, parce qu'à chaque étape d'avancement d'un projet d'exploration, il peut y avoir des résultats qui obligent son arrêt dans d'autres circonstances. On a un projet qui fonctionne bien, on découvre les ressources qu'on anticipait et on continue la délimitation des ressources.

1650 Donc ici maintenant, on regarde qu'est-ce qui se passe au niveau de l'innovation scientifique dans le cas du gisement de Canadian Malartic. Eh bien, vous avez ici une section transversale dans le gisement, et ce que vous pouvez voir, c'est qu'on a identifié ici un nouveau type de gîte qu'on appelle un porphyre aurifère et qui est d'âge archéen, ce qui est la distinction qu'on peut y faire.

1655 Si ces gisements-là sont relativement communs dans les roches qui sont plus jeunes que cent soixante-deux cents millions (160 M-200 M) d'années, ils sont extrêmement rares dans les roches qui sont plus vieilles que cent soixante millions (160 M) d'années et encore plus rares dans les roches qui sont archéennes de deux point sept milliards (2,7 G) d'années.

1660 Donc l'innovation dont a fait preuve Osisko dans ce projet-là, c'est de transformer ou de découvrir, de reconnaître qu'on avait des minéralisations qu'on peut voir ici, des anciens chantiers à forte teneur, mais très limitées en volume pour définir plutôt une ressource à grand volume, toute la zone en rose ici, et la minéralisation aurifère, donc une ressource à grand volume mais avec une plus faible teneur.

1665 L'autre caractéristique de ce gisement-là ici, c'est que vous avez la profondeur, cinquante mètres (50 m), cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m) ici. Donc la raison pour laquelle ce gisement-là ne sera pas exploité par une mine souterraine, c'est parce qu'il est proche de la surface.

1670 On va exploiter les gisements proches de la surface par des fosses à ciel ouvert, et les gisements qui sont enfouis, par exemple le gisement Lapa qui commence à une profondeur de plus de cinq cents mètres (500 m), ne peut pas être exploité à partir de la surface. Donc lui, il va être exploité par une mine souterraine.

1675 Donc on a de l'innovation dans le cas de la découverte du gisement Canadian Malartic, et le réseau DIVEX est particulièrement intéressé à cet aspect-là, parce que notre mandat, c'est de

fournir ou d'identifier des nouveaux guides ou des nouvelles techniques d'exploration qui vont pouvoir être transférées éventuellement à l'industrie minière.

1680 Donc par exemple, on a un projet qui étudie certains des processus de formation qui ont donné naissance au gisement de Canadian Malartic, dans le but d'identifier des critères qui pourront servir à l'exploration ici ou ailleurs pour découvrir d'autres gisements semblables.

1685 Finalement, pourquoi est-il possible aujourd'hui d'exploiter du minerai à basse teneur? Vous avez devant vous deux (2) figures, une qui a cent (100) ans, puis une qui a deux-trois (2-3) ans.

1690 Donc les gisements à haute teneur étaient exploités, parce qu'on n'avait pas la technique pour extraire les métaux ou les substances d'intérêt de manière économique. Donc ce que vous avez à gauche ici, c'est les enfants des mineurs qui travaillaient à augmenter la teneur du minerai pour envoyer à la fonderie uniquement le minerai de très haute teneur qui avait été séparé manuellement de sa gangue.

1695 Les méthodes à droite ici, c'est l'amalgame au mercure qui a encore cours au Brésil où là, du minerai à haute teneur est séparé de sa gangue par un procédé qui date de l'époque historique des Romains et qui est certainement extrêmement dommageable pour l'environnement.

1700 Donc si les gisements qui sont proches de la surface peuvent être exploités par des fosses à ciel ouvert, bien, c'est parce qu'on a développé des méthodes de mécanisation intense qui permettent de déplacer des volumes de roches importants et des méthodes de traitement chimique qui permettent d'extraire les minéraux, les substances d'intérêt du minerai à basse teneur, de manière économique.

1705 Pour finir, je voudrais vous présenter cette carte que vous connaissez sans doute bien de la ville de Malartic. Je pense que c'est absolument extraordinaire de voir l'imbrication de la ville autour des différents projets miniers qui ont existé autour de Malartic. Et le cœur du problème ici est lié au fait que la ville s'est développée sur des terrains avec une grande prospectivité et qu'éventuellement, quelqu'un a trouvé dans ces terrains-là des minéralisations aurifères qui sont suffisamment intéressantes pour pouvoir être extraites avec profits.

1710 Je vous dirais qu'aujourd'hui, quand on construit une mine, on essaie d'éviter de placer les installations minières, parce que voyez-vous, ici on a un parc à résidus qui est en conflit avec la fosse; des fois on a des installations minières, comme l'usine ici, qui sont en conflit avec la découverte de nouveaux gisements.

1715 Donc aujourd'hui, on va essayer de placer les installations à des endroits où on peut prouver qu'il y a pas de minéralisation, et on va éviter d'avoir des communautés qui s'installent immédiatement à proximité de cette exploitation minière là.

1720 Ça, c'est l'histoire, et c'est les méthodes de transport dans le passé qui faisaient que les gens souhaitaient être proches généralement des exploitations minières. Et on retrouve la même chose tant en Europe que dans d'autres continents où les vieilles villes minières sont construites littéralement au-dessus des gisements, avec les inconvénients que ça l'a.

1725 Pour finir, ce que vous avez ici, c'est une carte géologique qui montre l'Abitibi, et vous voyez les petits points rouges, c'est tous les gîtes aurifères qui se trouvent le long de la faille de Cadillac-Larder Lake.

1730 Et vous avez en bas ici la route 117 et les gisements et projets en développement en ce moment en Abitibi. Et il y a une relation symbiotique entre les deux (2), parce qu'ils se sont développés l'un en support de l'autre, les routes, les moyens de transport étant développés pour relier les communautés qui exploitaient les différentes mines le long de la faille de Cadillac-Larder Lake qui est si prolifique en or.

1735 Donc en conclusion! Les ressources minérales, malheureusement, elles sont là où la nature les a formées. Si on a décidé d'occuper le territoire où il y a des ressources minérales, la société doit prendre une décision si on les exploite ou non. Mais si on décide de pas les exploiter, il faut le faire en connaissance de cause.

1740 Dans le cas de Canadian Malartic, notre groupe de recherche considère qu'on a découvert un nouveau type de gisement qu'on étudie avec intérêt et on pense que ça va pouvoir donner éventuellement aux sociétés québécoises d'exploration un avantage sur d'autres organisations dans le monde et permettre un développement de cette industrie à plus long terme.

1745 On est favorable à un projet minier qui respecte les normes, et je pense que c'est important que ça continue à être comme ça, et on est favorable à un projet minier qui s'implique dans la communauté en conformité avec les principes de l'excellence en exploration minérale, ce qu'on appelle e3.

1750 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Merci beaucoup. Puis ça nous donne aussi l'opportunité de pouvoir échanger.

Tout à l'heure, il y a un intervenant qui nous a parlé qu'il y avait des projets d'exploration, mais que ça prenait du temps avant que la mine puisse devenir éventuellement en opération.

1760 Dans le fond, on essayait de quantifier un peu le potentiel ou la tendance à ce que des mines à ciel ouvert puissent naître le long de la 117. Qu'est-ce que vous en pensez?

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1765 Je pense qu'il y a une chose qui est absolument certaine, c'est qu'il y a un potentiel aurifère qui est parmi les meilleurs dans le monde le long de la faille de Cadillac-Larder Lake et la route 117 suit cette route, cette faille tout simplement parce qu'elle relie les villes qui se sont développées sur les gisements d'or.

1770 Je pense que ce qu'on peut voir ici à Malartic, un gisement d'or qui est exploité avec des méthodes traditionnelles, forte teneur, petit gisement, aujourd'hui difficile à justifier pour des raisons économiques, parce que c'est très dispendieux à définir une petite quantité de ressource, donc le capital est difficile à obtenir pour faire ce type de gisement là.

1775 Donc les gisements à plus forte teneur, plus basse teneur peuvent devenir intéressants. Ils peuvent être exploités sous terre, ils peuvent être exploités en surface si, et si seulement s'ils sont proches de la surface.

1780 Par exemple, il y a un projet en Arizona qui s'appelle Resolution, on a un gisement de plus d'un milliard de tonnes (1 Gt) de minerai de cuivre qui est situé à un kilomètre (1 km) de profondeur. Il va être exploité sous terre, il sera pas exploité à partir de la surface. Mais il est gros.

1785 Donc les gros gisements ou la basse teneur, c'est plus une conséquence du développement technologie et aussi, il faut le reconnaître, il y a une rareté des gisements de haute teneur facilement découverts à partir à proximité de la surface.

1790 Deuxièmement, la découverte des ressources minérales, ça demande des techniques qui ont une profondeur de pénétration qui est pas très grande. Même encore aujourd'hui, les méthodes les plus communément utilisées vont avoir une profondeur de pénétration de peut-être deux cents mètres (200 m), et certaines méthodes qui donnent des informations beaucoup plus diffuses ont une profondeur de pénétration plus grande.

1795 Donc lorsqu'on trouve des indices de minéralisation, on les trouve proches de la surface. Est-ce que le gisement va être proche de la surface, c'est une autre chose.

1800 Le gisement de Lapa, par exemple, c'est un gisement qui a été exploité en surface dans la période historique, qui a été en dormance pendant une grande période de temps jusqu'à ce que la compagnie Agnico-Eagle découvre un potentiel dans ce dépôt-là et fasse une exploration éventuellement en plus grande profondeur et découvre à une plus grande profondeur un gisement qui peut pas être exploité à partir d'une fosse à ciel ouvert.

Des fosses à ciel ouvert, il y en a beaucoup. Il y en a à la mine LaRonde, il y en a à la mine Doyon, il y a la carrière dont Rouyn servait de fondant, la fonderie Horne qui est à Rouyn-Noranda. Il y a des carrières d'agrégat, des carrières de pierre, des mines de fer qui sont toute

1805 en surface, parce que dans le cas des mines de fer, le minerai a pas suffisamment de valeur pour pouvoir l'exploiter par des méthodes souterraines.

Donc les mines à ciel ouvert, c'est plus une conséquence d'où se trouve le minerai que d'un choix d'exploitation du minerai.

1810

Si le minerai est proche de la surface, le coût est plus bas de l'exploiter avec une fosse à ciel ouvert. S'il est en profondeur, à ce moment-là, le coût est meilleur de le faire avec une exploitation souterraine.

1815

Est-ce que ça répond à votre question?

Maintenant, est-ce qu'on va en trouver d'autres, si c'est votre question...

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Est-ce qu'il y a un potentiel?

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1825

Le potentiel est bon, mais personne ne peut le dire tant qu'il n'a pas été trouvé.

Si on demande à des spécialistes comme moi de faire une évaluation du potentiel, on va identifier différents critères techniques, scientifiques qui sont liés à la présence des gisements d'or.

1830

On va prendre des méthodes mathématiques pour estimer une probabilité, puis on va faire des cartes de probabilité. Mais si je vous dis qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de probabilité, puis qu'un prospecteur s'en va, puis il fore à cet endroit-là, c'est pas parce qu'il y a quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qu'il y a de l'or là, qu'il va y avoir de l'or. C'est comme la lotto.

1835

Vous avez une probabilité, c'est pas parce que vous achetez un billet que vous allez gagner.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840

OK. À la page 6 de votre mémoire, vous dites:

"Le développement de la ville de Malartic est un exemple du développement durable initié par l'industrie minière. La découverte des gisements d'or a donné naissance à la ville minière dont l'économie s'est depuis diversifiée."

1845

J'aimerais ça vous entendre sur le développement durable de la ville de Malartic.

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1850 Je pense que la ville a été construite par différentes mines qui se sont développées. La ville a survécu à des fermetures de mines, ouvertures de nouvelles mines et tant mieux si la ville se diversifie pour améliorer son développement économique.

1855 Mais de toute évidence, le développement de l'Abitibi est en grande partie lié intimement avec le développement de l'industrie minière qui a amené des industries, qui a amené des travailleurs, qui a amené la construction de villes et l'infrastructure qui s'est développée pour les appuyer par la suite.

1860 Et l'industrie minière qu'on voit ici, elle est pas limitée à l'Abitibi. Quand on parle de l'industrie minière, il faut penser à l'industrie métallurgique, et l'industrie métallurgique, c'est pas uniquement les mines et les fonderies, mais c'est aussi les affineries qui sont à Montréal, c'est aussi les transformateurs de métaux et c'est aussi toute l'industrie de services qui sert cette grappe industrielle, finalement.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'en ai encore deux (2) petites, étant donné le temps qui court!

1870 Vous dites qu'il faut prendre la ressource là où elle est. Dans votre présentation, vous disiez ça, dans le mémoire vous disiez ça, mais c'est assez facile à dire, mais dans le fond, il y a des conséquences sociales.

Qu'est-ce que vous en pensez de ça, vous?

1875 **PAR M. GEORGES BEAUDOIN:**

1880 Je pense que généralement, les gens sont pas intéressés à avoir – en fait, les coûts d'exploitation vont augmenter plus qu'on est proche ou qu'on a des contraintes au niveau, par exemple, le cas de Malartic ici est un exemple probant.

Il y a des coûts supplémentaires à avoir une fosse qui va être située à proximité de la ville par rapport à une fosse qui est située loin de la ville. Le problème ici, c'est que la minéralisation, elle est où elle est, et les gens se sont installés sur le territoire, le même territoire.

1885 Et puis si on regarde la carte que j'ai montrée tout à l'heure, il y a des mines à l'ouest, il y en a au sud, il y en a au nord, il y a des dépôts de résidus miniers tout autour. Donc tout le terrain finalement a été affecté par l'activité minière.

1890 Et en général, on n'a pas d'exploitation minière dans les villes sauf quand les villes se sont développées par-dessus un gisement, ce qui arrive rarement. Sauf généralement dans les

situations de villes minières anciennes où les communautés vivaient proche de leur lieu de travail et s'installaient immédiatement à proximité.

1895 Avec le temps, on découvre de nouvelles ressources qui sont plus à l'endroit initial de la découverte, mais qui maintenant est occupé par la population. C'est là qu'il y a un conflit d'occupation du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Une petite dernière! Comment sont prélevés les droits miniers ailleurs dans le monde? Est-ce que c'est toujours par rapport aux profits ou d'autre chose?

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1905 Les droits miniers? Est-ce que vous voulez dire les droits d'exploration ou les redevances d'exploitation?

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Les redevances d'exploitation.

PAR M. GEORGES BEAUDOIN:

1915 Je suis pas qualifié pour vous répondre à ça au niveau des droits miniers, d'exploration, c'est différent, là.

Mais au niveau des redevances d'exploitation, ça dépend des régimes. Il y a des régimes qui sont plus arbitraires que d'autres, disons, pour ne pas dire corrompus, mais ça change la façon dont c'est prélevé.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci beaucoup.

1925 **PAR M. GEORGES BEAUDOIN:**

Ça fait plaisir, merci.

1930

**GROUPE DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES EN AFRIQUE
CHAIRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Maintenant, j'inviterais le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique et Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

1945

Donc je m'appelle Sarah Gagnon-Turcotte, je suis là pour représenter, comme vous venez de les nommer, deux (2) groupes de chercheurs qui sont affiliés avec l'UQAM, donc la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable et le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique. Les deux (2) groupes regroupent en fait environ une trentaine de chercheurs à l'UQAM dans vraiment deux (2) groupes différents.

1950

Donc ce que je vais lire, pour le moment, c'est un résumé de la version longue de notre mémoire qui vous a été transféré, qui a été déposé.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

1955

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Les présentes audiences...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, cinquième paragraphe, fin, "... le développement durable.")

1960

Donc on a conscience que la Loi sur le développement durable s'applique principalement aux instances gouvernementales, mais on considère que l'esprit de la loi est également violé par la Loi sur les mines.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernier paragraphe, "D'abord...")

1965

FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 2, troisième paragraphe, première ligne, "... à ciel ouvert.")

On a conscience que c'est le minerai, le fait que c'est en surface, qui impose le mode d'extraction à ciel ouvert.

1970

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, troisième paragraphe, première ligne, "Les mines...")

1975

FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 2, quatrième paragraphe, deuxième ligne, "... de l'or élevé.")

Si le prix de l'or était pas élevé, on serait pas ici aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, quatrième paragraphe, "À l'heure actuelle...")

1980

FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, fin, "... de santé publique.")

Pas de faire ça rapidement pour maximiser les profits.

1985

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, début, "Cependant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, fin, "... aux contribuables.")

Et évacue donc le principe d'équité intergénérationnel de la loi.

1990

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, début, "Le BAPE...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, sixième paragraphe, dernière ligne, "... de participation citoyenne...")

1995

Qui a été mentionnée plus haut lorsqu'un de mes collègues avait une présentation PowerPoint, on voyait une image de comment ça montait en échelle. Donc il y a la communication publique au départ, ensuite il y a la consultation publique et finalement, il y a la participation publique également parlée parfois concertation.

2000

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, début, "En mode...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, cinquième ligne, "... une question précise.")

2005

Ça se fait que dans un sens, comme présentement pour le BAPE, on a reçu une information précédemment, ensuite on est consultés, on répond avec nos opinions.

2010

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, huitième ligne, "... en mode de participation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, "L'absence d'un impact décisionnel des citoyens", fin du paragraphe, "... et leur environnement.")

2015

En plus, plusieurs aspects qui sont inhérents au projet, comme la relocalisation et le plan de restauration ne sont tout simplement pas soumis à un processus de consultation, encore moins de participation.

2020 Finalement, la participation, plutôt je devrais dire la consultation publique est trop rare et arrive trop tard dans le projet!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Une participation publique trop rare et tardive", premier paragraphe, début, "Finalement...")

2025 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, fin, "... au Québec.")**

2030 Alors non-respect par la Loi sur les mines a pour résultat de diminuer la portée des principes d'équité et de protection de l'environnement présents dans la Loi sur le développement durable.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, première ligne, "... j'aimerais porter à votre attention...")

2035 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Conclusion", avant-dernier paragraphe, fin, "... les mines du Québec.")**

2040 Donc c'est pourquoi nous faisons les recommandations suivantes! Et là, je lirai pas l'ensemble des recommandations qu'on fait, elles sont dans le mémoire. Vous pourrez y référer.

Mais je vais quand même lire la première, parce qu'elle expose très clairement notre position.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, recommandation 1)

2045 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, recommandation 1, fin, "... développement durable.")**

2050 Et j'aimerais juste vraiment en conclusion souligner une dernière chose, peut-être un peu plus à titre personnel. C'est-à-dire qu'on a beaucoup souligné le fait que les lois et les règlements sont généralement suivis dans ces projets-là et que les normes et standards sont respectés, et même parfois les normes et standards qui sont appliqués sont les plus avancés, sont faits de manière volontaire. Mais ça veut pas nécessairement dire que c'est suffisant.

2055 Donc je voulais simplement dire aussi qu'on a mentionné à plusieurs reprises cette semaine que Osisko est vraiment une entreprise modèle qui a pris plusieurs initiatives environnementales et sociales de façon volontaire donc, puis vraiment on les félicite pour ça, puis c'est vraiment bien, c'est ce qu'on appelle la responsabilité sociale des entreprises. Mais il faudrait pas exagérer la réalité non plus.

2060 Juste un exemple comme ça! Les normes e3 ont pas toutes été appliquées dans leur intégralité par Osisko. Ce qui nous concerne particulièrement, c'est la norme sur les comités de consultation de la communauté. Oui, ils ont créé le GCC, puis c'est vraiment excellent;

cependant, le GCC a jamais eu réellement de fonds pour permettre à la communauté d'aller voir des experts pour essayer de défendre leurs intérêts, de comprendre qu'est-ce qui leur arrivait, de mieux comprendre le projet.

2065

Donc oui, on applique certaines normes, mais ça demeure des normes volontaires puis après, c'est un peu ce qu'on appelle du "green washing" dans le milieu, c'est facile de dire on est vert, on est beau, mais non, il faudrait pas trop exagérer.

2070

Puis juste vraiment pour terminer...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2075

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

C'est une dernière phrase. Donc les lois puis les standards en fait ont tendance à changer, puis ce qui est volontaire aujourd'hui, bien, ça risque d'être obligatoire demain. Voilà.

2080

PAR LE PRÉSIDENT:

Il reste pas beaucoup de temps pour la discussion, mais une petite question.

2085

La participation publique que vous faites référence, d'après vous, elle devrait intervenir à quel moment et par qui?

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

2090

Comme on le mentionne dans la version longue du mémoire, d'abord on croit sincèrement que la relocalisation du quartier n'aurait pas dû commencer avant d'avoir une participation.

2095

C'est sûr, on en parle également dans la version longue du mémoire, on cite une liste de critères qui fait en sorte qu'une participation est plus ou moins réussie. Et plus la participation publique, plus le citoyen ou les citoyens sont engagés rapidement et plus généralement, la participation et la concertation vont être efficaces. Et ça, c'est reconnu de façon très large dans la littérature.

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2105

Oui, j'avais une question générale. En tant que Chaire de responsabilité sociale, je me demandais dans vos diverses recommandations sur la façon de revoir et d'un peu procéder dans l'évaluation des différentes études et des mécanismes ou de la façon d'explorer ou d'extraire les ressources minérales, qu'est-ce que vous pensez de l'idée à savoir la responsabilité de la

2110

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

La responsabilité de quelle décision?

2115

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce que je voulais dire, est-ce que la responsabilité de ceux qui décident doit pas aussi être les mêmes qui s'occupent des conséquences de leur décision?

2120

Autrement dit, quelle forme d'adéquation vous faites?

Autrement dit, dans les processus décisionnels que vous suggérez, mon problème, des fois, qu'est-ce que vous suggérez pour faire suivre la responsabilité autant les gens que d'assumer la conséquence de sa décision?

2125

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

Je pense que vous mêlez ici deux (2) concepts. Quand on parle de responsabilité sociale, généralement, c'est un concept qui est défini comme, il faut que l'entreprise cherche à minimiser en fait les conséquences environnementales et sociales de ses actions. Il faut pas que ce soit simplement pour le profit.

2130

Et c'est de là que vient cette notion, elle devient un citoyen moral responsable au sein de la société. C'est un peu dans ce sens-là que le terme est utilisé.

2135

Je pense que quand vous dites la responsabilité de la prise de décision, nécessairement les citoyens, s'ils ont eu la chance de s'exprimer et vraiment de participer dans des processus de consultation et qu'ils ont eu l'impression de prendre part à l'élaboration du projet, à comment ça s'est fait, conçu, etc., et qui acceptent, c'est très rare qu'ils vont revenir cinq (5) ans après, puis ils vont dire, ah, c'est eux autres qui ont fait ça, puis c'est pas nous!

2140

Je veux dire, ils prennent leurs responsabilités autant.

2145

Je sais pas si je réponde exactement à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE:

2150 OK. Une petite dernière! Elle devrait être assez simple à répondre. C'est concernant le tonnage. Vous constatez que c'est sept mille tonnes (7000 t), c'est le critère pour une évaluation environnementale, est-ce que vous auriez des suggestions pour le domaine minier je parle?

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

2155 Moi, c'est pas vraiment ma spécialité. Je pense que le premier critère d'évaluation qui fait qu'on critique ce seuil-là de sept mille tonnes (7000 t), c'est principalement le petit nombre de mines qui ont été affectées par des études d'impact environnemental, sur l'environnement.

2160 Si le seuil de sept mille tonnes (7000 t) avait généré trois cents (300) études d'impact, possiblement que ça serait pas une critique aujourd'hui. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Merci beaucoup madame.

PAR Mme SARAH GAGNON-TURCOTTE:

2170 Merci.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Maintenant, j'inviterais le représentant de la Société de développement économique de Malartic.

2180 Bonjour monsieur. Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2185 Bonjour monsieur le Président. Je vous remercie de me recevoir.

Je me présente, Marc-Antoine Horisberger, je suis, on va dire l'agent de développement de la Société de développement économique de Malartic, mais accessoirement, je suis également membre du comité de diversification et de développement appelé comité de relance de Malartic. Si vous voulez, je suis un peu le plan C à Z du maire de Malartic et de la directrice

2190 générale de la Ville, puisque lors de la précédente audience, la première partie, ils disent qu'il y avait pas de plan B. Mais ils ont des plans C à Z.

J'aimerais juste, en début, de vous faire une petite déclaration préliminaire.

2195 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs! Même si son mandat principal à la SDEM, c'est le développement économique de Malartic, nous souhaitons aujourd'hui déposer devant le BAPE un mémoire qui n'a pas forcément une saveur économicofinancière, comme peut-être on aurait pu s'y attendre.

2200 En effet, d'autres organismes, personnes ont largement commenté, informé le BAPE, je veux parler par exemple du mémoire du Secor, de la Ville de Malartic, du CLD, des chambres de commerce, et ma liste des citoyens de Malartic n'est pas exhaustive.

2205 Il me paraît donc pas utile, il me semblait pas utile de vouloir déposer un mémoire dans ce sujet.

Par contre, on voudrait informer le BAPE d'une enquête, enfin d'un sondage, si on peut appeler ça, sur la perception du citoyen à l'égard du projet.

2210 On tient aussi à préciser tout de suite que les membres et le personnel de la SDEM tiennent à annoncer publiquement qu'elle soutient le projet de Canadian Malartic, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce sujet-là.

2215 On se réjouit de continuer dans le futur la collaboration que nous avons eue dans le passé avec la Corporation minière, et surtout on se réjouit de la mise en place du processus visant à optimiser la politique d'achat et de partenariat local, conséquence de l'entente que nous avons signée conjointement, la Corporation minière et la SDEM, le 12 novembre dernier.

2220 Le soutien de la SDEM au projet Canadian Malartic n'est pas aveugle, car nous sommes informés, on a recueilli un maximum d'informations, nous sommes renseignés et avons évalué ce projet sur le plus d'aspects possible, les aspects géopolitiques et géostratégiques.

Et nous sommes arrivés à la conclusion suivante! Ce projet est nécessaire pour Malartic, pour la région, pour le Québec et aussi pour le Canada.

2225 Pour nous, la question, c'est pas de savoir si ce projet doit avoir lieu, mais comment ce projet doit avoir lieu. De plus, nous déposons la recommandation suivante d'entrée de jeu: C'est la signature et la mise en place de toute mesure permettant la réalisation de toutes les recommandations qui ont été faites dans le mémoire du ComaxAT et dont la SDEM se déclare solidaire et soutient. Vous les avez dans la page II du mémoire du ComaxAT.

2230

Voilà maintenant le mémoire que nous avons déjà envoyé auprès du BAPE sur ce sondage que nous avons réalisé.

2235 Qu'est-ce qu'était ce sondage, c'était une enveloppe qui contenait un descriptif du projet, une synthèse, un carton-réponse et une enveloppe-réponse adressés à la SDEM.

2240 Pourquoi cette manière de faire, parce que nous avons discuté avec la Corporation minière qui, elle-même, voulait aussi un peu savoir comment ce projet était ressenti sur le plan de la population. Et j'ai pensé, c'est mes origines suisses qui m'y ont imposé, qu'il fallait peut-être essayer de faire une sorte de consultation auprès de la population.

2245 Les réponses que nous avons reçues aujourd'hui, donc les chiffres que vous avez reçus la semaine passée dans le cadre du BAPE ont évolué, nous sommes rendus à mille trois cent trente-six (1336) signatures qui soutiennent ce projet dont nous en avons mille deux cent dix-neuf (1219) qui proviennent de l'Abitibi-Témiscamingue.

Puis si je vais dans le détail, on trouve qu'il y a cinq cents (500) personnes de Malartic qui ont signé.

2250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez-moi! Est-ce que vous pourriez nous dire c'était quoi qu'il y avait d'écrit sur le carton-réponse s'il vous plaît?

2255 **PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:**

Oui, bien sûr. C'est: Je prends position sur la réalisation du projet de mine d'or Canadian Malartic dans la ville de Malartic.

2260 Je prends position sur. Pas je prends position pour ou je prends position contre.

Les gens avaient la possibilité de répondre comme bon il leur semblerait.

2265 Donc je reviens! On a, sur mille trois cent trente-six (1336) réponses, on a donc mille deux cent dix-neuf (1219) qui proviennent de l'Abitibi. Nous en avons, je vais peut-être pas aller dans le descriptif, mais nous en avons qui proviennent de plusieurs régions du Québec et nous en avons même qui viennent de l'Ontario et un des États-Unis.

2270 Maintenant, je sais pas si la Commission a des questions.

C'était vraiment une information qu'on voulait déposer pour qu'elle puisse quantifier pourquoi, parce que tout simplement on s'est rendu compte aussi d'un aspect qui n'a peut-être pas été véritablement démontré durant les audiences, c'est que sur le nombre d'intervenants, il

2275 fallait aussi parler dans la courbe, c'est-à-dire la courbe qui généralement contient une population, si on ôtait les très pour ou les très contre, eh bien, il y avait des gens qui se trouvaient au milieu, puis qu'est-ce que pensaient ces gens qui sont au milieu, puis qui ne s'expriment pas ou peu ou qui n'ont peut-être pas le temps ou le loisir de venir parler.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Vous avez terminé votre présentation?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2285 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Alors on va avoir quelques échanges, c'est sûr.

Regardez, si j'essaie de résumer ce que j'ai compris! C'est que vous avez transmis la question qui disait: Je prends position sur le projet?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2295 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Pas juste aux gens de Malartic, mais à plein de personnes?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2305 Tout à fait. Je tiens à préciser que tous les foyers de Malartic l'ont reçu comme toutes les entreprises de Malartic.

Parce qu'il nous semblait essentiel que le corps du projet étant à Malartic, qu'avant tout, c'était aux gens de Malartic de se prononcer.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Puis là, vous avez eu treize cents (1300) réponses?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2315 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien de ces réponses venaient de Malartic?

2320

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

Quatre cent quatre-vingt-treize (493) à ce jour, mais c'est en date du 9 avril dernier selon Postes Canada.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

Quatre cent quatre-vingt-treize (493) sur environ...

2330

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

Mille (1000) foyers.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

Il y a pas plus que mille (1000) foyers à Malartic?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2340

Non. C'est-à-dire qu'il y a à peu près mille (1000) maisons qui se trouvent à Malartic qui ont des boîtes aux lettres. Ça veut pas dire que c'est mille (1000) personnes, c'est simplement mille (1000) foyers, d'après les recensements de la poste.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Donc vous en avez reçu quatre cents (400)...

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2350

Quatre cent quatre-vingt-treize (493).

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Mettons cinq cents (500) sur mille (1000). Donc vous dites – puis comment vous l'interprétez, ce résultat-là?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2360 Bien, nous pensons que c'est quand même un soutien non négligeable au projet Osisko.
Ça ne constitue pas en soi un référendum, on s'entend bien, monsieur le Président.

2365 Mais je crois que c'est quand même un signe indicateur fort que la population de Malartic majoritairement, enfin majoritairement, je dirais peut-être pas, mais en tout cas grandement, soutient le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 OK, ça donne un portrait qu'il y a cinquante pour cent (50 %) qui sont pour et cinquante pour cent (50 %) qui sont contre?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2375 Non, parce qu'il y a toutes les personnes qui ne se sont pas prononcées. Donc je pourrais considérer aussi, on pourrait vous dire qui ne dit rien consent, mais j'irais jusqu'à dire qu'il y a certainement une partie de la population qui sont contre, ça, c'est certain.

Mais que majoritairement, il nous semble que le projet est soutenu dans la communauté de Malartic.

2380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2385 Est-ce que ça serait possible que vous déposiez un document qui décrivait le projet; deux, une copie du carton; trois, à savoir est-ce que ceux qui répondaient, est-ce que l'anonymat était bien préservé?

2390 **PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:**

Oui, puisque personne hormis moi et ma collègue a vu les noms des personnes.

2395 Donc personne n'a pu atteindre ou a eu accès aux listes. Parce que les gens, il y a des gens qui ont mis bien sûr leurs coordonnées, mais personne, que ce soit les gens d'Osisko, que ce soit les gens de la municipalité, que ce soit les gens des ministères n'ont eu à l'inverse, c'est une question que j'ai posée à votre collaboratrice du BAPE, si la Commission était habilitée à voir pour la véracité de mes propos, elle m'a répondu que c'était pas un souhait à date qui avait été manifesté.

2400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une dernière petite chose! Si vous faites le travail peut-être, vous nous avez mis une colonne avec le nombre de réponses, j'imagine, ce serait bien d'avoir la colonne avec le nombre d'envois, pour qu'on puisse faire notre petit calcul.

2405

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

Sauf erreur, monsieur le Commissaire, c'est indiqué qu'il y a eu trois mille (3000) envois.

2410

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, mais c'est parce que quand vous dites par exemple, à Amos, il y a environ quatre-vingt-sept (87) de reçus, je ne sais pas c'est sur combien qui ont été envoyés à Amos.

2415

Par exemple, quand vous dites, Rivière-Héva, quarante-six (46), c'est sur combien?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2420

Disons que ce qu'il faut savoir, c'est que ce qui a été fait de manière, ce qui est crédible, on va dire, très franchement, c'est sur la ville de Malartic.

Tous les foyers de Malartic ont reçu. Donc avant tout, ce qui nous intéressait de démontrer, c'était ça.

2425

Après, il y a toute une part qui a été demandée, parce qu'on voulait savoir si ce projet intéressait également à la grandeur régionale et au niveau de la province.

Mais je crois que les chiffres qu'il faut vraiment regarder, ce sont les chiffres locaux de Malartic.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Lorsqu'on a posé la question à la Ville en première partie d'audience, à savoir si elle avait un plan B, ils nous ont répondu qu'il y avait pas de plan B.

2435

Vous, vous me dites que vous avez un plan C?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2440

Ah, il y a plusieurs plans. Ce que je veux dire par là, quand monsieur Vezeau, et je crois que ça vous a été dit au début d'après-midi, madame Roger vous a indiqué qu'il y a eu un changement dans le cadre du Conseil municipal, puisque le maire et deux (2) conseillers

2445 municipaux ont changé, ce qui fait que monsieur Vezeau n'était peut-être pas au courant de toutes les discussions que nous avons eues. Parce qu'en plus de ça, beaucoup de dossiers ont passé au travers du comité de diversification de Malartic et de la SDEM.

2450 Et ça fait peu de temps que finalement, la SDEM a été considérée et reconnue par la Ville comme son organisme de développement économique. Ça date, pour ne rien vous cacher, de deux (2) mois, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, OK.

2455 **PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:**

2460 Donc il est bien naturel que monsieur le maire ne pouvait pas avoir disons, venir devant vous vous expliquer dans le détail tous les projets ou toutes les pistes dans lesquels j'ai été impliqué depuis dix-huit (18) mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Peut-être une dernière! Hier, un représentant du Comité de maximisation des retombées économiques proposait – est-ce qu'il vous a rencontré?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

Oui, bien sûr.

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez rencontré aussi à trois (3) Osisko?

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2475 Bon, il s'est passé la chose suivante, monsieur le Président, pour rien vous cacher! L'année passée, certains citoyens nous ont approchés en nous demandant comment pourrions-nous entretenir, enfin développer des ententes entre la minière Osisko, enfin la compagnie d'exploration à l'époque Osisko et la communauté économique de Malartic.

2480 C'était finalement en relation aux journées fournisseurs qui ont eu lieu à Malartic et à Rouyn-Noranda et Val-d'Or en début de l'année passée.

2485 Et puis dans ce cadre-là, il est arrivé bien entendu ce que vous avez certainement entendu parler, c'est les ententes qui sont faites dans le Grand-Nord. Est-ce qu'il y aurait

possibilité de créer entre Osisko et la communauté économique, je dis bien la communauté économique de Malartic, pas la SDEM, des ententes qui pourraient ressembler de près, le plus près possible à ce qui se faisait dans les Territoires du Nord avec les communautés autochtones, dans le cadre de projets style Baie-James et autres, SEBJ.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous, est-ce que vous vous voyez un rôle par rapport au développement, par rapport à Osisko, comment vous vous voyez dans le débat pour le futur?

2495

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

Bien, c'est très simple. La SDEM est l'organisme de développement, désormais, économique pour Malartic.

2500

Donc nous sommes, nous semble-t-il, un partenaire incontournable au niveau du développement économique. Mais quand on dit développement économique, c'est pas seulement, et je crois que tant monsieur Dufour, bien qu'il parlait pour le CLD, mais également pour le comité de diversification, que la municipalité de Malartic vous ont cité le nombre de défis du plan de relance de la Ville de Malartic.

2505

Je tiens à préciser, et je crois que c'est important que la Commission le sache, qu'à l'heure où les lignes étaient rédigées de ce plan de relance, Osisko n'était qu'aux balbutiements de son projet.

2510

Ce que je veux dire, ce n'est pas Osisko qui a déclenché le plan de relance. Osisko a tout simplement été un catalyseur par rapport à la relance possible de Malartic.

Et je tiens aussi à démontrer qu'à court terme, si on prend juste la période de ces dix-huit (18) derniers mois, sur le tissu économique de Malartic, les influences, ne serait-ce que de la relocalisation en termes d'emplois, d'emplois protégés par rapport, enfin tout ce qui s'est passé dans le cadre de la relocalisation, a garanti du travail à de nombreuses entreprises de Malartic et d'ailleurs.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur.

PAR M. MARC-ANTOINE HORISBERGER:

2525

Merci.

LA MAISON DE LA FAMILLE DE MALARTIC

2530

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais le représentant ou la représentante de La Maison de la famille de Malartic.

2535

Bonjour, vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

PAR Mme LUCE AUDET:

2540

Luce Audet, je suis coordonnatrice de La Maison de la famille de Malartic.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

LECTURE DU MÉMOIRE

2545

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Merci. Combien de membres travaillent dans les mines?

PAR Mme LUCE AUDET:

De nos membres?

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2560

PAR Mme LUCE AUDET:

Ça, c'est une information que je pourrais pas vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Ou combien de vos membres sont directement concernés par la relocalisation?

PAR Mme LUCE AUDET:

2570

J'aurais pas de chiffre non plus à vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous en avez quelques-uns?

2575

PAR Mme LUCE AUDET:

Oui, oui, parce qu'on en discute régulièrement avec nos membres.

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils vous ont fait part...

PAR Mme LUCE AUDET:

2585

Oui, ils nous ont fait part de leur expérience et tout ça, qu'ils ont été relocalisés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

OK, merci. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2595

J'aurais une question concernant les préoccupations environnementales, et peut-être qu'une partie de la réponse est à la fin quand vous parlez de vulgarisation possiblement.

2600

Vous indiquez ici que la pollution générée par la toxicité des produits qui seront rejetés dans l'air, celle engendrée par le bruit des dynamitages, des machines, etc., toute cette pollution sera notre lot quotidien, que vous dites à la page 4.

Pour les gens que vous représentez, quelle est la perception que vous avez, comment vous voyez ces études par exemple par le MDDEP?

2605

Vous êtes peut-être venue aux premières audiences, vous avez entendu des questions, vous avez vu probablement une première partie de l'étude d'impact, il y a eu des réponses, il y a eu des gens qui sont venus dire à la communauté qu'est-ce qu'ils pensaient de tel et tel risque, dans certains cas il y en avait, dans certains cas il y avait certaines opinions.

2610

Alors vous, à votre lecture, votre conclusion, est-ce que c'est celle qui est ici?

Expliquez un peu comment est-ce que vous avez encore des préoccupations sur certains aspects ou quels sont les points que vous trouvez être encore plus inquiétants pour vous?

PAR Mme LUCE AUDET:

2615

Bien moi, de ce que j'ai entendu lors des premières audiences, puis avec les différentes discussions que j'ai eues, c'est qu'au niveau de la santé, il y a rien vraiment de précis et de spécifique qui nous démontrait qu'il y a aucun impact.

2620

Alors c'est pas nécessairement rassurant à ce niveau-là. Je me rappelle vaguement de la réponse de la représentante de l'Agence de santé à ce niveau-là, qu'il y avait pas nécessairement d'études précises là-dessus.

2625

Ça fait que c'est certain que ça nous questionne, les familles, les familles qui vont demeurer à proximité, qui vont vivre dans ce climat-là à tous les jours, c'est questionnant.

PAR LE COMMISSAIRE:

2630

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635

Quand vous parlez d'un soutien social et psychologique, ça prendrait quelle forme?

Est-ce que ça serait quelqu'un à temps plein?

PAR Mme LUCE AUDET:

2640

Bien nous, on voyait un peu au niveau, que ce soit autant au niveau de l'aide professionnelle, soit d'un avocat qui peut conseiller les personnes qui sont relocalisées pour faire valoir leurs droits, que ce soit plus au niveau psychologique, si les gens vivent vraiment un surstress face à tout ce changement-là.

2645

Puis moi, ce que je voyais en gros, c'est aussi, si le travail de partenariat s'établit plus clairement avec la communauté, il y a déjà des expertises dans la communauté à ce niveau-là qui pourraient utilisées en conséquence.

2650

Alors c'est vraiment de créer un travail avec la population puis de mettre en place ces ressources-là, puis d'être vigilants, pour pouvoir offrir ce service-là.

2655

Ça fait qu'à ce moment-là, on utilise aussi les ressources qui sont déjà dans la communauté, je pense au CSSS, aux gens qui sont formés là-dedans, les organismes communautaires. Il y a plein de gens qui sont déjà là qui peuvent soutenir cette population-là.

Ça fait que c'est juste de créer des rapprochements puis de s'assurer qu'il y a un soutien qui soit apporté aux personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame.

2660

RAYMOND PARADIS

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais monsieur Raymond Paradis.

Bonjour monsieur.

2670

PAR M. RAYMOND PARADIS:

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Bonjour à mesdames et messieurs.

2675

Puis moi, bien, je vais me présenter! Raymond Paradis, je suis un résident de Val-d'Or, mais je suis natif de Malartic. Je suis né ici, puis j'ai quitté vers dix-sept (17) ans, mais peut-être un jour j'ai l'intention de revenir dans ma petite place natale.

2680

J'ai travaillé dans le secteur minier pendant dix-huit (18) ans dans les usines de traitement de minerai, plus particulièrement les quatre (4) dernières années, j'ai travaillé comme opérateur en traitement d'eau. Puis un accident de travail a mis un terme à ma carrière dans les mines.

2685

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, début, "Je regarde...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, deuxième paragraphe, fin, "... mon mémoire.")

2690

Ça va être un mémoire un peu technique, mais je voulais en faire part à la population, au BAPE.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe, début, "Le fait de...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, deuxième ligne, "... est inquiétant.")

2695

Ici, dans mon mémoire, je parlais de la mine Camflo, mais plus récemment par rapport à la ville de Malartic, il y a eu Barrick, la compagnie qui a usiné anciennement l'usine près de la ville, ils usinaient quatre mille tonnes (4000 t) de minerai par jour. Alors si on compare ça avec

2700 Osisko, ça va être, Osisko, ça va être quatorze (14) fois plus de minerai à usiner par jour. Ça fait que ça démontre l'envergure du projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe, sixième ligne, "Il est inquiétant...")

2705 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, fin, "... par réactif distinct?")**

Maintenant, je vais parler des volets dans l'usine puis par la suite, je vais revenir à la fosse et le bassin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe, "Quelle méthode...")

2710 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, fin, "... à un autre endroit?")**

Je n'ai pas les réponses en lisant toute la documentation qu'on avait en notre possession, j'ai pas la réponse à ces questions-là.

2715 Parlant d'eau, bien, veux veux pas, on va parler du bassin de polissage!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, début, "Le bassin...")

2720 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, fin, "... un peu plus élevé?")**

Ça, c'est en voulant dire, on est tu capable de miner sans faire un gros trou, puis avoir une affaire gigantesque, en étant rentable pareil, pour que Osisko puisse miner un projet ici à Malartic.

2725 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, début, "Je crois...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)

2730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Locat, est-ce que vous avez des commentaires?

PAR LE COMMISSAIRE:

2735 En fait, j'aurais juste une question, que vous m'expliquiez un peu quelle était la nature des documents auxquels vous avez eu accès pour préparer votre mémoire?

PAR M. RAYMOND PARADIS:

2740

Bien moi, j'ai été à la bibliothèque municipale ici à Malartic, puis j'ai été aussi aux documents déposés sur Internet.

2745

Mais j'y vas aussi de mon expérience personnelle dans le secteur minier en traitement d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

2750

Mais disons, parce que, bon, il y a plusieurs questions, en fait, qui en partie, en tout cas, je crois, ont été soulevées lors de la période des questions. Il y a eu des réponses dans le processus, il y a eu une étude d'impact, il y a eu une réponse du ministère de l'Environnement. Après ça, il y a eu une réponse aux réponses, d'autres réponses au ministère de l'Environnement.

2755

Puis dans tout ça, vous, ce que vous en avez lu, c'est qu'il reste encore toutes ces questions-là qui sont sans réponses?

PAR M. RAYMOND PARADIS:

2760

Oui, ou sinon, j'ai pas trouvé les documents qui auraient répondu à mes questions.

Parce qu'il y a beaucoup beaucoup de documents à lire, puis c'est très complexe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Merci beaucoup monsieur.

2770

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DE LAC SIMON

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

Maintenant, j'inviterais le représentant du Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon.

J'aurais dû dire la représentante, je m'excuse, et le représentant, OK!

Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

2780 **PAR Mme MARLÈNE JÉRÔME:**

Oui. Moi, c'est Marlène Jérôme, je suis directrice du département des ressources naturelles pour le Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon.

2785 **PAR M. RONALD BRAZEAU:**

Moi, c'est Ronald Brazeau, je travaille pour le département de ressources naturelles en tant que coordonnateur du secteur des mines.

2790 **PAR M. PIERRE PAPTIE:**

Moi, je m'appelle Pierre Papatie, je travaille avec ressources naturelles, avec les gens. Puis je suis sur le comité des aînés aussi.

2795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Nous vous écoutons.

PAR Mme MARLÈNE JÉRÔME:

2800

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire, les gens ici dans la salle! Moi, je vais parler de l'historique du territoire, l'historique des territoires des familles algonquines, puis aussi le contexte qui lie le territoire, le contexte holistique et le contexte juridique, puis l'évolution du droit autochtone au sein du gouvernement canadien et québécois.

2805

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, début, "historiquement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, deuxième ligne, "... les signes évidents.")

2810

Il y a les changements climatiques, les catastrophes météorologiques, les tremblements de terre, les tornades, je peux en énumérer beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, deuxième ligne, "Cette mine...")

2815

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, sixième ligne, "... autochtones.")

2820

Vous savez très bien que le gouvernement canadien et québécois a mis en place une structure dont nous, les Premières Nations, en font partie puis vous verrez que dans cette approche holistique et de développement durable qui repose sur un lit de contexte juridique se rejoignent.

2825

Nos aînés nous ont toujours mentionné qu'il faut assurer la préservation de la qualité des territoires et de la pérennité des ressources pour répondre aux besoins des générations futures, qui ceci représente un défi de taille.

2830

Depuis des millénaires, les Premières Nations ont vécu en harmonie avec la nature, en usant des pratiques viables et respectueuses de chasse, de pêche et de cueillette, afin que les générations futures puissent bénéficier des mêmes ressources et opportunités que leurs ancêtres.

2835

Les connaissances écologiques traditionnelles des Premières Nations doivent être sérieusement reconnues, acceptées et respectées par les autres utilisateurs des ressources.

Les Premières Nations ont prouvé depuis des générations que l'application de ces connaissances représente un véritable modèle de développement durable.

2840

Le respect de l'équilibre entre les besoins et les exigences environnementales, sociales et économiques devrait être la base de tout projet de développement.

Les principes suivants doivent être pris en considération. Les êtres humains font partie intégrante des écosystèmes et les partagent avec les autres espèces.

2845

Les Premières Nations perçoivent les rapports entre les éléments de la nature humaine, spirituelle et cosmique, animale, végétale et animale de manière holistique et égalitaire. Le territoire qui est pour nous la Mère Terre est là pour le bien-être de tous, de tous les êtres vivants.

2850

La nature est une source fondamentale d'harmonie et de guérison pour tout être vivant.

2855

Les Premières Nations appartiennent au territoire et ont la responsabilité de gestion et de rôle de gardiens de cette Terre. Les activités des Premières Nations sur le territoire sont conditionnées par la nature. Les six (6) saisons, le cycle de migration, le lever et le coucher du soleil, le cycle lunaire, les marées, et il y a bien d'autres facteurs aussi qui sont pas tous énumérés dans ce document.

2860

Le respect et le partage et l'entraide sont les bases de la solidarité et de l'harmonie sociale. Les connaissances traditionnelles sont transmises de génération en génération et partagées par l'ensemble des membres des familles et de la communauté. Chaque personne est essentielle au bien-être, à la perpétuation de la nation et de sa culture.

2865

Les cultures, les langues, les histoires et les occupations territoriales ancestrales et contemporaines permettent aux Premières Nations de confirmer leur statut distinct. Les cultures et les pratiques traditionnelles comportent des principes et des valeurs transposables à la notion moderne et de développement durable.

2870 Toute forme d'exploitation des ressources naturelles sur le territoire doit se faire en partenariat avec les communautés des Premières Nations concernées et générer des retombées économiques afin d'améliorer leur qualité de vie. Cela doit se faire tout en respectant les spécificités culturelles et sans limiter leur droit à poursuivre les activités traditionnelles sur le territoire.

2875 Les liens indissociables qu'il y a entre les enjeux de développement durable sont le maintien et la promotion de notre culture, de nos langues, la préservation de la qualité du territoire, la pérennité des ressources, le développement social, le développement économique, la nécessité de partenariat et la participation au processus de décision. Ce sont là les composantes du principe de développement durable.

2880 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, neuvième ligne, "Une simple invitation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... ferment les yeux.")

2885 Parce que ce projet-là a des gros impacts. On a des gens qui sont sur le territoire, qui vivent en permanence, puis qui vivent de la nature, de la faune, des végétations. On a encore des gens qui vivent ce mode de vie là, puis ça va les perturber dans leur mode de vie.

2890 Historiquement, déjà nos grands-pères, leur mode de vie a été perturbé, puis qu'encore en 2009, ça se continue, on est en 2009 aujourd'hui, puis encore après cent (100) ans, soixante-quinze (75) ans que Val-d'Or qui va fêter son soixante-quinzième anniversaire, mais encore là, la relation est encore à améliorer pour qu'on puisse vivre en coexistence dans la paix et l'harmonie.

Nous, nous ne sommes pas contre le développement économique, mais il y a des limites à faire du développement sur le territoire.

2895 C'est des milliards, milliards d'eau de litres qui vont être utilisés chaque jour. Puis aussi, est-ce que les gens de Malartic sont prêts à vivre jour et nuit l'aller et vient, les poussières dans l'air? Pensez-vous à vos enfants? C'est les enfants, nos futures générations. Cette Terre, nous l'empruntons de nos enfants.

2900 Je vais laisser la parole à mon collègue.

PAR M. RONALD BRAZEAU:

2905 Bonjour. C'est que moi, je vais vous citer des choses qu'on a eu beaucoup d'impacts sur les questions du secteur des mines.

Je vais vous citer, premièrement, c'est en 95, dans ce temps-là, c'est dans le coin de Quévillon, parce que nous autres, notre territoire, ça va plus haut, ça va en direction où ce qu'est

2910 Matagami, en 95, il y a eu un déversement, la digue s'est effondrée, dans ce temps-là, c'était la mine Breakwater, puis on n'a pas été consultés, c'est juste que nous autres, on a pris connaissance qu'alors que c'est arrivé, les poissons flottaient, tout ça.

2915 Puis pourtant, il y a des gens sur le territoire même, nous autres, on les appelle les gestionnaires des lots, c'est eux autres qui prévoient la gestion et non les trappeurs, parce que les trappeurs, ça signifie juste du trappage. Puis nous autres, des gestionnaires, bien, c'est l'ensemble qui voit, le gardien.

2920 Suite à ça, bien eux autres, ils prenaient l'eau directement de la rivière Wedding qu'ils appelaient ça dans ce temps-là. Eux autres, ils ramassaient, ils prenaient leur eau là-dedans, puis là, aujourd'hui, ils peuvent plus. Les poissons sont intoxiqués, tu sais, il y a trop de plomb.

2925 Tu sais, c'est des choses néfastes que nous autres, on est constamment sur ça. Sur l'autre aussi, c'est la rivière Bourlamaque. Sur la rivière Bourlamaque, bien, ça se jette plutôt sur le réservoir Decelles, bien, il y a des jours, il y a d'autres gens de la communauté qui sont là.

Tu sais, on est diversifiés.

2930 C'est pour ça que nous autres, la préoccupation, c'est l'eau. Si tu as pas d'eau, ton corps a soixante-dix pour cent (70 %) d'eau, si tu as pas d'eau, c'est tout en toxique, moi, j'oserais pas bien bien boire.

2935 Puis là, si vous regardez dans les années quatre-vingt, l'eau, on l'avait gratuitement, même on pouvait aller chercher ça. Aujourd'hui, une bouteille de cinq cents millilitres (500 ml), c'est rendu une piastre (1 \$). Tu sais, la valeur, c'est rendu de même aujourd'hui. Tu sais qu'avant, tu pouvais boire de chez vous, tu sortais dehors, puis tu prenais l'eau de ton lac.

2940 Puis tu as le lac Bruyère ici, l'eau est claire, puis nous autres, c'est ça notre préoccupation que nous autres on voit. C'est que la digue va se mettre dans cette direction-là, qu'est-ce qui arriverait si du jour au lendemain, on a une montée, une grosse tempête de neige pendant X journées.

2945 Tu sais, le temps, asteur, aujourd'hui, ça joue. Tu as la pluie, on peut avoir des grosses averses. Par exemple l'année passée dans le coin de Chibougamau, la digue s'est effondrée, il y a eu beaucoup d'eaux qui sont parties, puis ça s'est ramassé sur la rivière Waswanipi, bien là, ça descend tranquillement vers nous autres. Tu sais, c'est les bassins qu'ils appellent.

C'est ça nous autres la première préoccupation, c'est ça qu'on a. C'est quelque chose.

2950 Si tu regardes l'ampleur de ça, c'est deux kilomètres (2 km) de long puis quatre cents mètres (400 m) de large, huit cents mètres (800 m) puis quatre cents mètres (400 m) de profondeur, chaque année, bien là, il va falloir qu'ils pompent l'eau, puis qu'ils renvoient ça là.

C'est comme l'eau qu'il parlait, l'effet du dynamitage par année-année, tu sais, il y a de la toxicité là-dedans.

2955 Je vous remercie.

PAR M. PIERRE PAPTIE:

2960 Bonjour, bon après-midi tout le monde. Moi, je vais parler plutôt sur la nature, comment que nos ancêtres nous ont transmis pour vivre en harmonie avec la nature, puis les animaux.

2965 Aujourd'hui, il y a beaucoup de changements. Quand je regarde, quand je me promène dans le bois, quand je m'en vais en auto, je vois des arbres qui commencent à mourir par en haut sur la pollution. Surtout quand tu regardes les pins qui sont bien hauts. J'ai remarqué ça.

J'ai remarqué aussi qu'il y avait beaucoup, qu'il y avait plus, qu'on n'entendait plus les oiseaux depuis quelque temps. Avant, il y en avait, quand j'étais jeune, il y en avait beaucoup d'oiseaux. Aujourd'hui, on en voit bien rarement.

2970 Nous autres, c'est nos modes de vie de vivre avec les animaux. Puis les animaux aquatiques qui vivent dans l'eau sont vulnérables à la pollution d'eau. C'est la même chose que les oiseaux, la pollution de l'air.

2975 Je comprends très bien les gens de Malartic, la manière qu'ils se préoccupent, leur santé, surtout à leurs futures générations. C'est vrai que la Mère Terre, on est là pour protéger la Mère Terre, c'est là que tous les êtres vivants, la nature qui vit, ça vient de la Mère Terre. C'est la Mère Terre qui fait vivre les animaux, les plantes et les êtres humains.

2980 Aujourd'hui, on est en train de détruire toutes ces affaires-là. Je comprends la crise économique. Est-ce que l'économie est plus importante que la vie des êtres humains, la nature, les animaux?

2985 Il y en a bien des lunes, quand nos grands-parents, nos ancêtres nous disaient, un jour, vous allez payer de l'eau pour boire. Ça commence déjà.

2990 Si on pouvait se réunir, que tu sois Blanc, Rouge, Jaune ou Noir, de travailler ensemble pour protéger notre Mère Terre, la Mère Terre. Nous autres, on ne peut plus, en tant que Autochtones, de juste protéger la Mère Terre, on a besoin de vous autres aussi, des quatre (4) couleurs.

On a bien beau d'essayer de protéger la Mère Terre. Nous autres, en tant qu'aînés, j'invite, que tu sois Noir, des quatre (4) couleurs, qu'on se mette ensemble pour travailler ensemble, qu'on détruise pas l'eau, l'air, puis la Mère Terre. La Mère Terre, c'est très important pour nous autres.

2995 C'est là que la vie vient en premier. On vit sur cette terre-là pour essayer d'améliorer la qualité de l'air, la qualité de l'eau, puis la qualité de notre Mère Terre.

Moi, en tant que membre de la communauté, en tant que représentant des aînés du Lac Simon, moi, les informations, c'est bien rare qu'on vient nous informer au Lac Simon comment ça se passe à propos des mines, à propos des mines ouvertes, ciel ouvert qu'on appelle. Quand ils ont commencé à creuser à Val-d'Or, on n'était pas informés pour ça, nous autres. Personne nous a informés. Pourtant, on était parmi les premiers avant qu'ils bâtissent la ville de Val-d'Or.

3005 Nos ancêtres trappaient dans ce bout-là. On a commencé à tasser.

C'est comme ça que je voulais vous dire. Meegwetch! Merci.

PAR Mme MARLÈNE JÉRÔME:

3010 Juste pour conclure!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, début, "Le gouvernement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... et politiques.")

3015 Puis nous, nous recommandons de mettre un moratoire à ce projet jusqu'à ce que le gouvernement respecte et honore son obligation de consulter et d'accommoder, qu'il y ait des audiences, des enquêtes plus approfondies, des études environnementales, des études de la santé de nos gens et de nos enfants, de la végétation, de la faune, qui soient plus approfondies, qu'il y ait une consultation réelle auprès des Premières Nations, parce que depuis des millénaires, des générations et des générations, nous avons vécu en harmonie avec la Mère Terre.

3025 Meegwetch! Merci de m'avoir écoutée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3030 Monsieur Locat, avez-vous un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE:

3035 Peut-être une question. Comme j'ai demandé à l'autre groupe qui est venu nous rencontrer, est-ce que cette rencontre-ci, c'est la première démarche que vous faites auprès d'un tel projet?

Si j'ai bien compris, vous avez pas contacté d'autres niveaux gouvernementaux pour le moment en relation avec ce projet-ci?

3040

PAR Mme MARLÈNE JÉRÔME:

On a déjà rencontré, plusieurs années en arrière, en 2005, le gouvernement du Québec concernant le site minier, mais la réponse qui nous est donnée, c'est qu'ils ont pas de fonds pour honorer leur obligation de consultation et d'accommoder les Premières Nations.

3045

Parce que nous, déjà, on a un processus de consultation qui est assez développé avec le secteur forêt, puis on regarde les plans annuels, les plans quinquennaux, les plans généraux, mais au niveau minier, il y a rien du tout. On est comme dans une phase fœtus, embryonnaire.

3050

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3055

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3060

DIANE LECOMTE

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Maintenant, j'inviterais madame Diane Lecomte à une présentation verbale.

Comme nous nous étions fixé au début des séances, la règle, c'est environ une dizaine de minutes.

3070

On va prendre par la suite une dernière présentation verbale et après, ça va être terminé.

Bonjour madame.

PAR Mme DIANE LECOMTE:

3075

Bonjour monsieur le Président et monsieur le Commissaire ainsi que tous les citoyens!

Mon nom est Diane Lecomte. Je demeure sur la rue des Bois à Malartic, et nous ne sommes pas parmi les gens à relocaliser.

3080

Mon conjoint et moi sommes nés à Malartic et y vivons depuis cinquante-cinq (55) ans. Nous sommes propriétaires de notre maison depuis vingt-sept (27) ans.

3085 Quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, ce projet verra le jour. Nous avons connu les hauts et les bas d'une ville minière.

Nous avons à cœur l'avenir de notre ville et la qualité de vie pour tous ses citoyens.

3090 Ce projet de mine à ciel ouvert suscite beaucoup d'inquiétude. Partout on entend parler de protection de l'environnement, de protection de l'eau et j'en passe. Avec un projet comme celui-là, rien n'est garanti. Les compagnies ne voient que le signe de piastre et se soucient peu finalement du citoyen et de l'environnement.

3095 Moi, je me pose une question. Qui sont les gens qui vont travailler à la mine à ciel ouvert et d'où viendront-ils?

3100 Nous savons que ce projet pourra engendrer des retombées économiques pour Malartic, à condition, monsieur le Président, que les nouveaux travailleurs habitent à Malartic et non à proximité, car nous croyons que les gens vont s'installer aux alentours de Malartic et que ce sont finalement ces autres villes qui vont profiter de la retombée économique.

3105 Présentement, une grosse majorité de gens travaillent à Malartic et habitent Val-d'Or. C'est leur droit, mais pourquoi? C'est si proche, alors pourquoi venir s'installer à Malartic! Parmi la zone à relocaliser, une majorité de gens ont vendu à Osisko et se sont installés dans les villes avoisinantes. Pourquoi sont-ils partis?

3110 Présentement, moi et mon conjoint sommes en questionnement à savoir si on part de Malartic, car l'avenir nous fait très peur. On se demande si on ne verra pas un jour des foreuses sur notre beau terrain que nous aimons tant.

Ce que nous allons subir durant dix (10) ans mérite une redevance de la part de cette minière, et nous croyons que c'est aujourd'hui et dès aujourd'hui qu'on doit planifier l'avenir de Malartic.

3115 Merci, c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120 Merci beaucoup.

ISABELLE GAGNON

3125

PAR LE PRÉSIDENT:

On prendrait une dernière intervention de madame Isabelle Gagnon s'il vous plaît.

3130

Bonjour madame.

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

Bonjour. Je m'appelle Isabelle Gagnon. Moi, j'habite dans le quartier qui est relocalisé.

3135

Je suis venue dans le fond défendre le fait que, premièrement, d'élever des enfants, déjà c'est beaucoup de travail, puis je trouve que tout qu'est-ce qu'on vit nous apporte encore plus de travail, du stress et de l'inquiétude.

3140

Donc le stress nous apporte de l'inquiétude, ce qui fait qu'on s'inquiète à savoir quelles répercussions ça va avoir sur nos enfants plus tard, parce qu'on sait que de zéro (0) à cinq (5) ans, c'est les âges les plus importants, le début de la vie de l'enfant. On va le ressentir plus tard. Ça fait qu'on se demande qu'est-ce que ça va faire sur nos enfants tout ça plus tard. Donc ça nous apporte comme un autre stress, tu sais, l'inquiétude du stress, du stress de l'inquiétude, ainsi de suite!

3145

Et puis il y a aussi le fait que moi, j'ai fait le choix de travailler à La Maison de la famille justement pour pouvoir apporter mes enfants avec moi, pour les avoir toujours le plus souvent possible avec moi. Et puis là, bien, avec tout qu'est-ce qu'on vit, comme justement aujourd'hui, moi je suis ici, j'apporte mes enfants pour qu'ils soient avec moi, puis dans le fond, c'est ça la vraie vie, c'est d'avoir nos enfants avec nous.

3150

Ça fait qu'on arrive, puis là, il faut négocier, ça veut dire c'est des trucs qu'il faut prendre des rendez-vous, du temps, tout ça. Ça fait que ça va nous obliger comme un peu à faire garder nos enfants, puis ça va contre mes valeurs personnellement, mais on peut pas toujours les avoir avec nous autres aussi partout où on va.

3155

Puis là, bien, si on se fait déménager, ça veut dire qu'on a du travail à faire, il faut paqueter puis ainsi de suite. On sait tous c'est quoi, c'est beaucoup de travail.

3160

Puis ça, je trouve ça triste, parce que c'est tout contre qu'est-ce que moi je veux vraiment pour l'avenir de mes enfants et l'avenir de ma famille aussi.

3165

Puis aussi, en ce moment, ma qualité de vie est vraiment brimée. Il y a deux (2) jours, je suis allée faire un tour de bicyclette avec ma fille, et j'étais très contente d'être avec elle, parce que premièrement, les rues sont rapetissées, parce que tout le monde qui travaille pour

relocaliser les maisons sont stationnés dans les rues, donc on perd la moitié de la rue. S'il y a une voiture qui s'en vient, il faut nécessairement attendre pour qu'une autre voiture puisse passer – on peut passer les deux (2) autrement dit.

3170

Ça fait que ma fille a six (6) ans, elle pourrait peut-être aller faire de la bicyclette toute seule cette année pour la première fois, mais j'oserai même pas, ça, c'est sûr et certain.

3175

Parce qu'en plus, on rencontre toutes les sortes de camions possibles sur la rue, des dix (10) roues, en tout cas nommez-les, des camions qu'on n'a jamais vus, parce que ça déménage des maisons, on voit pas ça souvent.

3180

Puis aussi le bruit, juste le bruit. C'est un bruit constant, un fond constant. Je me demande même si ça l'a pas un effet sans qu'on s'en rende compte sur juste notre vie normale. On est dans notre cour, puis on entend bjjj à la journée longue. Puis ça, ça fait longtemps. Si on parle en plus il y avait les drilles avant, ça fait qu'asteur, on a ça.

3185

Ça fait qu'il y a la sécurité puis tout ça. Moi, je trouve personnellement que pour la sécurité, moi, il a fallu que je me batte pour avoir un autobus pour ma fille à l'école, sinon elle est obligée de marcher. Faire marcher des enfants là-dedans, je suis pas sûre que c'est une bonne idée. Mais là, asteur j'ai l'autobus.

3190

Mais il a fallu que je prenne quand même du temps pour téléphoner, suggérer, faire des téléphones. Tout ça, c'est du temps, puis on sait tous que le temps, c'est de l'argent.

Donc c'est à peu près ça que j'avais à dire. Mais il y avait aussi que j'ai un superarbre dans ma cour qu'il va falloir qu'on enlève, parce que c'est pas "déménageable", un arbre.

3195

Puis je trouve ça drôle, parce qu'hier, j'ai lu une histoire justement à mes enfants, qui disait qu'un ami peut être un chat ou un chien ou un animal, un ami peut être aussi un arbre. Ça fait que si on a à couper des arbres puis qu'on dit, ah c'est plate, c'est pas grave, c'est juste un arbre, bien, c'est pas vrai, c'est pas juste un arbre! Ça fait mal de couper un arbre. Mais ça, c'est juste un arbre, parce qu'il y en a beaucoup d'arbres dans le quartier.

3200

Je pense que j'ai fait le tour, les véhicules. C'est à peu près ça que j'avais à dire.

Puis aussi en terminant, ma petite conclusion, je pense qu'il y a pas beaucoup de personnes qui aimeraient changer de place avec moi en ce moment.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour l'arbre, je sais qu'en première partie, le promoteur a démontré une certaine ouverture, je sais pas si vous lui en avez parlé?

3210 **PAR Mme ISABELLE GAGNON:**

Bien, ça se peut, mais moi, j'ai entendu des choses des fois qui disaient, qui montraient, ah, c'est pas grave, c'est juste un arbre. Je l'ai entendue, celle-là, puis j'avais pas trouvé ça le fun.

3215

Moi, à tous les jours, je le regarde, parce que c'est comme, bientôt il sera plus là, puis c'est ça. Même si mettons qu'on démontre de, il faut juste prendre conscience que nous, on a ça à vivre.

3220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous comprends. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

3225

Une petite question! Vous avez parlé du bruit. Au cours des dernières années, disons si on remonte à quatre-cinq (4-5) ans en arrière à peu près, est-ce que vous avez mémoire d'une période où le bruit, d'après vous, aurait tout à coup augmenté dans la ville?

3230

Est-ce que vous avez noté un changement dans le temps du bruit dans la ville?

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

3235 Bien, depuis que moi j'habite là, au début, il y avait presque pas de bruit parce que c'est sûr – c'est tu ça votre question?

PAR LE COMMISSAIRE:

3240 Disons depuis cinq (5) ans à peu près, est-ce que vous avez vu des changements dans le bruit dans la ville ou si c'est semblable?

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

3245 Dans la ville, bien, c'est depuis qu'il y a des foreuses qu'il y a du bruit. Avant, il y en avait pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3250 Et c'est à partir de quelle année à peu près, savez-vous?

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

Si je me trompe pas, je me souviens plus de l'année, mais c'est sûr que ça fait quand même, ça fait au moins trois-quatre (3-4) étés qu'on a du bruit constamment, là.

3255

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Une deuxième question! Votre arbre a quelle grosseur?

3260

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

Bien, je peux pas faire, j'ai essayé, puis mes bras font pas le tour, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3265

Parce que j'ai eu un problème semblable l'été passé. J'ai une suggestion, je sais pas si vous aimeriez l'entendre?

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

3270

J'en ai plein de suggestions, mais la meilleure solution, ce serait de pas avoir à m'en séparer, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3275

Ah non, je sais bien. Moi, j'avais pas le choix.

Est-ce que l'idée d'un meuble, ce serait pas une façon de le perpétuer un peu?

3280

PAR Mme ISABELLE GAGNON:

Oui, j'y avais pensé de le transformer. C'est sûr que je le garde, là. Je le laisse pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285

Merci beaucoup.

3290

MOT DE LA FIN

3295

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

3300

Nous vous rappelons que les mémoires sont déposés sur le site Web du BAPE, dans les centres de consultation locaux à Malartic et à Val-d'Or ainsi que dans les centres de documentation permanents à Montréal et à Québec.

3305

Les transcriptions des séances y seront ajoutées dans un délai d'environ une semaine. Les centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3310

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification des faits par écrit ou apporter certains correctifs à votre mémoire. Vous aurez jusqu'au 23 avril inclusivement. Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises.

La Commission d'enquête acceptera également, le cas échéant, les addenda aux mémoires jusqu'au 23 avril.

3315

À la suite de cette deuxième partie d'audience, la Commission d'enquête poursuit ses travaux. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues ainsi que toute nouvelle information relativement au projet seront rendues publiques dans le site Web du BAPE et seront déposées dans les centres de consultation et de documentation.

3320

Le rapport de la Commission d'enquête sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 9 juillet 2009.

3325

En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je voudrais remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

Je remercie également le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie.

3330

J'espère que les citoyens de Malartic qui en ont fait la demande sont satisfaits qu'on ait modifié le lieu de la deuxième partie de l'audience. Bien entendu, la scène de cet auditorium n'aurait pas convenu pour la première partie de l'audience qui a une logistique beaucoup plus importante.

3335

Pour cette deuxième partie, bien que la configuration de cette salle soit un peu inhabituelle, nous nous sommes adaptés en conséquence. Il est dans les façons de faire du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'être à l'écoute du milieu, et on a essayé de tenir compte des demandes qui nous ont été faites.

3340 Avant de mettre fin à la séance, je voudrais remercier mon collègue Jacques Locat, tout le personnel de la Commission, le personnel du Centre de services partagés du Québec ainsi que la sténotypiste, madame Proulx, qui n'a pas arrêté!

3345 Je déclare donc la seconde partie de l'audience publique terminée. Merci et bonne fin de journée.

3350 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3355